

N° 2721
61^e année
du 15 mars
au 4 avril 2007
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE

2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

NOTRE DOSSIER

par APREVAL
Grégoire DUBOST
Michel FROMENTOUX
Pierre HILLARD
Pierre LAFARGE
Thibaud PIERRE
Pierre PUJO
Entretiens avec
Jean-Christophe LÉVÊQUE
et Paul-Marie COÛTEAUX

**CHIRAC,
NON-CANDIDAT
MALGRÉ LUI**

L'éditorial de Pierre PUJO
(page 3)

LE TRAITÉ DE ROME, 50 ANS APRÈS

Pour une autre Europe

Pages 7 à 11

L'ESSENTIEL

Pages 2 et 4

POLITIQUE FRANÇAISE

– Airbus : M^{me} Royal
a la mémoire qui flanche

par Pierre-Marie GALLOIS

– D'Olympe à Ségolène

par Michel FROMENTOUX

– Les sages décisions
du Conseil constitutionnel

par Aristide LEUCATE

Pages 5, 6 et 16

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– Irak : une conférence
internationale
de pure forme

– Irlande du Nord :
incertitudes politiques

par Pascal NARI

– Le Liban
entre destruction
et reconstruction

par Philippe ALEYRAC
et Paul MOUGENOT

– Quand l'Afrique
s'en sortira...

par Aristide LEUCATE

Pages 12 et 13

ARTS ET LETTRES

– Chez Maillol

par Monique BEAUMONT

– Sale temps pour l'amour

par Pierre LAFARGE

– Délires christianophobes

par Anne BERNET

Page 14

CHRONIQUE

– Le quatrième tilleul

par Jean-Baptiste MORVAN

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

– « Le roi président
héritaire des républiques
françaises »

par Gérard BAUDIN

Les candidats face aux agriculteurs abandonnés

Si Paris valait bien une messe, il faut croire que l'Élysée vaut bien un verre de Sancerre. C'est sans doute ce qu'a pensé Nicolas Sarkozy, qui effectuait le 26 février un déplacement dans le département du Cher, venant à la rencontre du terroir quelques jours avant que l'ensemble des candidats ne se bousculent au Salon de l'Agriculture qui a ouvert ses portes le 3 mars à la Porte de Versailles. Pour l'occasion, le candidat de l'UMP dont la *Revue des Vins de France* a récemment rappelé qu'il était le seul candidat à ne jamais boire de vin, a communiqué au crottin de Chavignol et au vin de Sancerre. Comme si, en trempant ses lèvres dans le Graal bachique, il pouvait espérer, à défaut de vie éternelle, obtenir l'onction du suffrage universel !

Les vignerons, électeurs traditionnels de droite qui se désespéraient de l'abstinence de leur can-

didat, apprécieront sans doute le geste. Alors que le très urbain maire de Neuilly expliquait le 20 janvier dans l'émission de Franz-Olivier Giesbert : « J'ai un vrai problème, j'ai un truc qui est catastrophique, je ne bois pas », son effort montre, s'il en fallait un exemple, à quels efforts sont disposés les candidats pour séduire les 1,1 million d'agriculteurs en activité et, au-delà, les millions d'électeurs du monde rural.

Se partager l'électorat paysan de Chirac

C'est particulièrement vrai sans doute pour le candidat de l'U.M.P.

qui a regardé d'un air envieux les images de l'inauguration du Salon de l'Agriculture par Jacques Chirac. Celui qui fut ministre de l'Agriculture de 1972 à 1973 a pris à la Porte de Versailles ce qui constitue certainement son dernier bain de foule auprès des agriculteurs en tant que président de la République. « Vous allez nous manquer », « Aurons-nous demain un président capable de défendre aussi bien l'agriculture ? » lui ont répété de nombreux paysans dans les allées du salon. Car les agriculteurs, qui sont 87 % selon un sondage Ifop/fiducial/JDD, à considérer qu'on ne parle pas assez d'agriculture dans la campagne actuelle, ne sont pas certains de trouver à l'Élysée une

oreille aussi attentive que celle de Jacques Chirac.

Sans surprise, les paysans français devraient voter à droite. Il y a quelques semaines, ils ont d'ailleurs conforté la majorité absolue de la F.N.S.E.A., syndicat proche de Jacques Chirac, à l'occasion des élections dans les Chambres d'Agriculture, accordant 57,31 % des voix au syndicat majoritaire et n'accordant que 12,15 % des suffrages à la Confédération Paysanne, faisant oublier le score de 18,71 % que le syndicat, auquel appartenait auparavant José Bové, avait réalisé aux précédentes élections. Et les agriculteurs, qui avaient été 33 % à voter pour Jacques Chirac en 2002, seraient 32 % à être prêts à accorder leurs voix à Nicolas Sarkozy, selon le même sondage du JDD, ce qui semble attester que l'élu de Neuilly ne déplaît pas au monde paysan. Même si dans le détail, la comparaison entre le vote des agriculteurs en 2002 et leurs intentions de vote aujourd'hui, montre surtout la percée de François Bayrou qui se plaît à rappeler qu'il est fils d'agriculteur et lui-même exploitant agricole.

Le candidat béarnais passe ainsi de 4 % de suffrages enregistrés à 26 % d'intentions de vote. Une envolée qui se fait au détriment de Chasse Pêche Nature et Tradition dont le candidat, Frédéric Nihous, est crédité de 1 % dans les sondages alors que Jean Saint-Josse avait rassemblé 12 %

Guillaume CHATIZEL

Suite page 2

LE SYSTÈME SE DÉTRAQUE

■ Nicolas Sarkozy invitait l'autre jour les maires à accorder leur parrainage à Jean-Marie Le Pen et à Olivier Besancenot ! Évidemment, ce n'est pas sans arrière-pensées ! Le Pen absent de la compétition présidentielle ce serait accroître les chances de François Bayrou de figurer au second tour car certains électeurs de Le Pen pourraient se reporter sur lui. Et en facilitant une candidature de gauche supplémentaire, on retire des suffrages à Ségolène Royal. Le système se prête décidément aux manipulations comme nous le soulignons dans notre numéro du 1^{er} février.

Mais voici qu'un candidat tente d'obtenir des parrainages en envoyant aux élus des lettres-circulaires à l'en-tête trompeuse, que deux maires mettent aux enchères leur parrainage en promettant celui-ci au candidat qui sera le plus généreux pour leurs œuvres sociales, tandis que

deux autres maires jouent aux dés le choix de leur parrainage, droite et gauche concourant à égalité...

Le système de l'élection présidentielle commence vraiment à se détraquer. On s'alarme que telle ou telle "famille" politique risque de ne pas être représentée dans la compétition. Mais de quoi s'agit-il ? De compter les tenants d'une idéologie ou les défenseurs de tels ou tels intérêts, ou bien de désigner l'homme – ou la femme – qui, placé(e) au-dessus des partis, aura à arbitrer entre les courants idéologiques et entre les intérêts pour montrer le chemin de l'intérêt commun ? On prétend désigner le meilleur pour le poste suprême sans y parvenir. Le plus simple serait d'avoir un roi qui échapperait à toute contestation car désigné, lui, par l'hérédité.

A.F.

M 01093 - 2721 - F: 3,00 €



Suite de la page 1

des agriculteurs. Au détriment également de Jean-Marie Le Pen qui, si tant est que l'on puisse se fier aux sondages concernant le Front national, reculerait de 18 à 13 %. Les agriculteurs seraient également 6 % à envisager de voter pour Philippe de Villiers contre 2 % dans le reste de la population.

L'avenir paysan est à Bruxelles

Mais les agriculteurs français, choyés par les candidats pendant le Salon de l'Agriculture, peuvent-ils espérer qu'ils feront encore l'objet d'attentions particulières une fois les urnes rangées ?

Interviuvé le 8 mars sur *Europe 1*, Jean-Michel Le Métayer, président de la F.N.S.E.A., a rappelé une réalité souvent tue : « **Jusqu'à l'ouverture du Salon de l'Agriculture, on n'entendait pas parler d'agriculture et je vais vous dire pourquoi : parce que l'agriculture dépend d'abord de l'Europe. Notre profession dépend d'abord de ce qui se discute à Bruxelles et à Genève.** »

Plus encore que n'importe quel autre secteur économique, l'agriculture a été, depuis plusieurs dizaines d'années, abandonnée à l'arbitrage de l'Union européenne et de l'Organisation Mondiale du Commerce.

À quoi sert-il, dès lors, que Jacques Chirac s'en prenne au commissaire européen Peter Mandelson dans les négociations sur le volet agricole à l'Organisation mondiale du commerce, se déclarant « **profondément choqué par certaines de ses attitudes** », lui reprochant de « **vouloir donner davantage alors qu'en contrepartie les Américains n'ont manifesté aucune intention de faire la moindre concession sur les produits agricoles et que les pays émergents n'ont manifesté aucune intention de faire la moindre concession sur les produits industriels ou les services** » ?

De la même façon, à quoi sert-il que le ministre de l'Agriculture et les différents candidats à l'élection présidentielle parlent de la crise viticole, alors que l'avenir des 84 000 vignerons français dépendra de la future Organisation Commune du Marché viticole préparée par le commissaire européen Mariann Fischer Boel et bientôt votée par l'ensemble des États-membres majoritairement non-producteurs de vin ?

D'ores et déjà, ce n'est plus à Paris que se décide l'avenir de l'agriculture française. Et quel que soit le candidat élu, la réforme de la politique agricole commune, après 2012, aura des conséquences majeures sur l'avenir du monde paysan.

Sauf à restaurer la souveraineté nationale sur les questions agricoles, il est à craindre que cette profession, qui a perdu deux tiers de ses effectifs depuis 1970, continue à souffrir. Et les candidats flattant la croupe des vaches et l'ego des paysans dans les allées du Salon de l'Agriculture, n'y changeront rien...

Guillaume CHATIZEL

■ **Pierre-Marie Gallois, spécialiste des questions aéronautiques, rappelle les fautes qui ont conduit à la crise actuelle d'Airbus.**

Douée esthétiquement et intellectuellement, Mme Royal se révèle une piètre ménagère car elle ne sait pas balayer devant sa porte, selon une expression populaire tout à fait significative.

Avec ses acolytes, Le Guen, Richard, Rocard, elle s'en prend avec véhémence à la « **gestion scandaleuse depuis cinq ans du dossier EADS/Airbus** ». Elle-même et ces personnalités ont la mémoire courte lorsque cela les arrange (d'autant que l'électeur a encore une plus grande faculté d'oubli).

Qui a décidé de démanteler la prestigieuse *Aérospatiale*, société nationale fournissant à la France une importante fraction de ses armes, au bureau d'études héritier de ceux qui, sous la IV^e République et aux débuts de la V^e avaient hissé la France aérospatiale au 3^e rang mondial ? Qui, sinon le gouvernement de M. Jospin, celui-ci aujourd'hui membre de l'équipe Royal ?

Qui a cédé généreusement 31,45 % de la future entreprise *Matra-Aérospatiale* à J.-L. Lagardère, préparant ainsi la privatisation de l'*Aérospatiale* bradée au secteur privé et aux capitaux étrangers ? Le gouvernement de M. Jospin. Aujourd'hui, Mme Royal s'attaque au groupe Lagardère « **si proche du pouvoir** (celui du gouvernement socialiste ?) **qui s'est opportunément désengagé quelques semaines avant l'annonce des retards de l'A 320** (mais non madame, de l'A 380) ». Mais ce sont ses amis qui l'ont abusivement transformé en principal dirigeant de l'ensemble EADS-Airbus.

Qui a souscrit à un montage politico-industriel aussi absurde que celui d'EADS, à la direction bicéphale aux intérêts nationaux divergents, à la hiérarchie interne compliquée par des conceptions

techniques différentes, conséquences du cloisonnement national séculaire ? Qui n'a pas compris ce que devait être une entreprise industrielle et commerciale affrontant la concurrence internationale avec un patron, une équipe, une doctrine ? MM Jospin et Strauss-Kahn confondant politique et industrie pour créer un

AIRBUS M^{me} Royal a la mémoire qui flanche

par **Pierre-Marie GALLOIS**

compétence, M. Lionel Jospin (en créant EADS) a mis sur pied « **un outil puissant de la contraction d'une Europe forte, solidaire et maîtrisant pleinement son avenir** » et Airy Rottier, le signataire de l'article d'ajouter : le Premier ministre a insisté sur le « **caractère équilibré de l'actionnariat stable et de long**



monstre qui ne pouvait qu'aboutir à « **la catastrophe et au scandale** » que dénoncent aujourd'hui M. Jean-Marie Le Guen et aussi M. Rocard soulignant le « **désastre financier** ».

Un montage absurde

« **L'État peut faire et doit faire, la puissance publique doit assumer ses responsabilités...** » déclame Mme Royal. Mais qui ne les a pas assumées en se déchargeant de l'*Aérospatiale* au profit du secteur privé, sinon le gouvernement de M. Jospin ?

« **Avec moi l'État sera fort, juste à sa place** », insiste la candidate. Mais comment la France peut-elle bénéficier d'un État fort après que son maître à penser, François Mitterrand, lui eut infligé le traité de Maëstricht et les abandons de souveraineté qu'il implique ?

Selon le *Nouvel Observateur* (du 21 octobre 1999) publication dont Mme Royal ne peut nier la

terme du nouveau groupe ». Et il précise : « **Victoire de l'Europe ? Nul ne peut en douter** ».

Outil puissant de la construction d'une Europe forte et solidaire ? L'« **outil puissant** » est en état de faiblesse, l'Europe n'a pas été solidaire mais source de division et d'échec. Belle perspective.

Et belle réussite pour la France que de « **transformer l'entreprise publique Aérospatiale en une société franco-allemande, société au nom anglais logée à Amsterdam** ». C'est ce qu'acceptèrent MM. Jospin et Strauss-Kahn celui-ci ayant reçu la mission de négocier avec les Allemands la capitulation française.

Pari perdu

En 1999, ainsi qu'on l'a vu, le Premier ministre avait proclamé « **le caractère équilibré de l'actionnariat stable et de long terme** ». En fait de stabilité, à la fois Lagardère et Daimler-Chrysler réduisent leur participation, la

Grande-Bretagne se retire du capital, si bien que « **l'actionnariat n'a été ni stable ni de long terme** ». C'était un peu osé de la part de MM. Jospin et Strauss-Kahn que de fonder le succès d'une entreprise scientifico-technique sur un groupe de presse français et une firme germano-américaine d'automobile. Et le pari a été perdu. Aux contribuables de remédier à ce désastreux gâchis et aux candidats à la présidentielle de profiter de l'aubaine en multipliant les déclarations démagogiques et les apparitions à la télévision afin de quêter des voix. Mais le mal est fait. Aux contribuables de panser la plaie.

En vingt-cinq ans la France a perdu – définitivement – la place éminente qu'elle occupait dans le domaine aérospatial. La stupide politique du tandem Mitterrand-Hernu visant la réalisation d'un avion de « **combat européen** » a abouti aux succès commerciaux d'un appareil anglo-allemand, l'*Eurofighter*, et à la généralisation en Europe d'avions américains F 16 et F 35 et cela pour la durée du siècle. Au détriment des études et de la production françaises qui avaient gagné plus de la moitié du marché mondial, avec une trentaine de pays acquéreurs. Quelque 3 000 techniciens de haut niveau, près de 200 000 spécialistes qui en vivaient ont dû en venir à de pénibles reconversions...

Mais, après tout, les Français, qui en ont vu d'autres, s'accommodent du choix politique qu'ils ont fait. Ils sont prêts, d'ailleurs, à en faire, à nouveau, d'aussi malheureux.

Jaloux, voici cinq siècles, Charles Quint disait déjà : « **Aucun pays n'a plus fait pour son malheur que la France et, pourtant, tout lui a tourné à bonheur** ». À condition de ne point laisser le bonheur.

CHIRAC S'ADRESSE AUX FRANÇAIS



Quand Jacques Chirac est-il sincère ?

L'ACTION FRANÇAISE

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

• Directeur : **Pierre Pujo**
• Secrétaire de rédaction : **Michel Fromentoux**
• Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
• Politique étrangère : Pascal Nari
• Chronique militaire : Bernard Guillerez
• Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
• Enseignement, famille : **Michel Fromentoux**, chef de rubrique
• Sciences et société : Guillaume Chatizel,
• Outre-mer : Pierre Pujo
• Médecine : Jean-Pierre Dickès
• Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
• Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
• Cinéma : Alain Waelkens
• Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
• Art de vivre : Pierre Chaumeil
• Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
• Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost
• Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

CHIRAC NON-CANDIDAT MALGRÉ LUI

Échec et mat ! Dimanche 11 mars, Jacques Chirac ayant perdu tous ses soutiens, n'avait plus qu'à rendre les armes à son adversaire Nicolas Sarkozy. Méthodiquement, celui-ci lui avait enlevé d'abord ses petits pions en prenant la présidence de l'U.M.P., puis ses cavaliers, ses fous, ses tours. La reine, alias le Premier ministre, avait tenu bon mais s'était retrouvée isolée, après les attaques multiples dont elle avait été la cible de la part de ses adversaires (affaire du C.P.E., projet de fusion de Gaz de France avec Suez, etc.). M. Sarkozy, entraînant le parti majoritaire, avait fait ce qu'il pouvait depuis trois ans pour saboter l'action du Premier ministre.

Dans ces conditions, M. Chirac ne pouvait envisager de briguer un nouveau mandat présidentiel ni présenter un candidat qui eût été son continuateur. Il ne pouvait que s'effacer devant M. Sarkozy, à contre-cœur.

PAR
PIERRE PUJO

est étrangère. Conclusion, cet homme avide d'occuper le pouvoir en France, a encore beaucoup à apprendre sur elle !

Haro sur
"l'extrémisme"

De M. Sarkozy, M. Chirac n'a pas fait mention dans son allocution. Il lui a quand même donné quelques avertissements. La sortie contre « l'extrémisme, le racisme, l'antisémitisme, le rejet de l'autre » en tête de ses recommandations aux Français n'avait pas d'autre raison. M. Chirac voulait mettre en garde son successeur éventuel contre tout rapprochement avec le Front national qu'il n'a cessé de désigner sous ces qualificatifs péjoratifs depuis un quart de siècle. Des accusations sans fondement d'ailleurs, la dénonciation de l'immigration incontrôlée par M. Le Pen étant tout à fait justifiée, même si celui-ci lui a donné parfois une tournure démagogique (électoratisme obligé !). Mais pourquoi s'en prendre une fois de plus à M. Le Pen dans une allocution d'adieu aux Français ? Non, la cible, c'était M. Sarkozy qui venait d'annoncer son projet de créer un ministère de l'immigration et de l'identité nationale, histoire de rafler quelques électeurs du Front national !

Rejetant "l'extrémisme", M. Chirac a condamné en même temps le « nationalisme », c'est-à-dire la défense prioritaire des intérêts nationaux (ce que font tous les États du monde). Sa méconnaissance du nationalisme français est effarante. Il existe en effet des nationalismes dangereux à travers le monde, il y en a qui, dans le passé, ont provoqué des guerres, comme le nationalisme allemand ou pangermanisme, mais le nationalisme français est d'un esprit tout différent, il est de caractère défensif et ne comporte aucune xénophobie. M. Sarkozy a malheureusement emboîté le pas à M. Chirac lundi sur *France Inter*, proférant même une énormité : « Les Rois ont rêvé la France, la République l'a faite » ! La seule excuse qu'on peut lui trouver c'est que notre histoire nationale lui

Une Europe puissance ?

M. Chirac a encore averti son successeur qu'il était « vital de poursuivre la construction européenne ». Il a même ajouté : « La France doit affirmer l'exigence d'une Europe puissance. D'une Europe politique. D'une Europe qui garantisse notre modèle social ». Des propos qui laissent songeur. En effet, si l'Europe dont il rêve se réalise, elle ne laissera sûrement pas intact notre modèle social qui est déjà fort malmené aujourd'hui par les ingérences de la Commission, par les conséquences de la libre circulation des hommes, des capitaux, des activités économiques. M. Chirac semble oublier qu'en 2005 pour rejeter la circulaire Bolkestein sur la libéralisation des services, la France s'est retrouvée quasiment isolée au sein de l'Union européenne.

Cet engagement de M. Chirac en faveur de la construction européenne, telle qu'elle s'est poursuivie jusqu'à maintenant, n'est guère convaincant. Le président de la République a oublié son "Appel de Cochin" en décembre 1978. Il fustigeait alors « la politique de la supranationalité » qui conduisait à « l'asservissement économique » et à « l'effacement international de la France ».

Il prit le virage européiste en 1992, lors de la campagne du référendum sur le traité de Maastricht. Après avoir hésité il se prononça pour le "oui". Il consentit aussi à l'instauration d'une monnaie unique européenne et au processus conduisant à des abandons de souveraineté multiples. Le traité ne fut ratifié que de justesse. Il est probable que sans le ralliement de M. Chirac il aurait été rejeté par les Français. Mais ceux-ci devaient se ressaisir en repoussant la Constitution européenne de 2005. Ce fut là un échec personnel pour Chirac le renégat. Le président ne s'en est pas remis. Le 9 mars dernier à

Bruxelles, il croyait devoir s'excuser de la victoire du "non" devant le Conseil des chefs d'État et de gouvernement. Au lieu de se faire le porte-parole des Français pour demander que l'Union européenne prenne une autre direction, il a fait acte de repentance : « Je suis désolé, a-t-il plaidé, de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait fallu pour éviter ce qui a été une mauvaise chose pour l'Europe et pour la France » et il s'en est pris violemment aux tenants du "non" qui auraient « trompé » les Français en leur affirmant qu'il y avait un « un plan B tout prêt au fond de la poche » en cas de rejet de la Constitution. Plan B ou non, les Français ont eu un sursaut instinctif devant un texte qui dépouillait notre pays des attributs essentiels de la souveraineté et donc mettait en danger leurs libertés.

L'Europe puissance que prône M. Chirac est de plus en plus irréaliste. Ce n'est pas une Constitution qui la fera venir au jour. Les États nationaux sont de moins en moins disposés à abandonner leurs prérogatives. Ils peuvent consentir à régler en commun certaines questions, mais souhaitent reprendre en mains leurs droits dès que de graves intérêts seront en cause. Les difficultés survenues entre la France et l'Allemagne à propos d'Airbus sont le signe que des réflexes nationaux légitimes subsistent malgré les hymnes entonnés pour célébrer le "couple franco-allemand".

De mal en pis

M. Chirac a souligné que la France avait des « responsabilités particulières » dans le monde pour contribuer à la sauvegarde de certaines valeurs humanistes. Fort bien, mais comment les défendra-t-elle si elle n'a plus en mains sa pleine souveraineté parce que celle-ci aura été abandonnée au profit d'une Europe supranationale ?

Il faut craindre qu'après lui le glissement vers l'abdication de la France en Europe ne s'accroisse. Nicolas Sarkozy et François Bayrou chercheront à développer l'intégration européenne. Dans l'état actuel des rapports de force, l'Allemagne assurera sa prédominance. D'ores et déjà son économie résiste mieux que la nôtre à la surévaluation de l'euro et les Allemands ont accepté des réformes auxquelles les Français se refusent encore au nom de la défense du fameux "modèle social".

Le 8 mars, lors de l'émission *À vous de juger* Nicolas Sarkozy a annoncé qu'avec lui le Parlement aurait « un rôle plus important en politique étrangère ». Cela n'est pas rassurant, car l'étranger pourra ainsi plus facilement peser sur les orientations diplomatiques de la France. Sous prétexte de lutter contre une prétendue "dérive monarchique" du pouvoir présidentiel, allons-nous retomber en III^e ou IV^e République ?

"LA GAZETTE" DU PRINCE

● LA GAZETTE de la Maison Royale de France (février 2007) s'ouvre par un éditorial de Mgr le Comte de Paris, Duc de France qui traite de « la démocratie ». Celui-ci rappelle que pour les encyclopédistes du XVIII^e siècle, il fallait « indiquer à l'Homme les comportements nécessaires à son bien-être, pour son bonheur. La démocratie ne peut, dans ces conditions, se vivre individuellement car tout deviendrait chaotique. Il faut donc l'imposer collectivement... »

Mgr le Comte de Paris revient sur l'élection présidentielle de 2002 et déplore qu'un quart des Français aient été diabolisés. Pourtant, ils méritaient d'être entendus. Il souhaite la légalisation du vote blanc et l'obligation d'un « seuil minimum de suffrages exprimés pour qu'un scrutin puisse être valable ». La démocratie, selon le Prince, ne se conçoit pas sans la participation de tous les Français aux affaires publiques au lieu d'être réservée à une partie d'entre eux sélectionnés par une suite d'élimina-

toires (à commencer par la nécessité de recueillir 500 signatures d'élus pour se présenter à l'élection présidentielle).

Le même numéro de La Gazette reproduit le texte de l'allocution du Prince le 27 janvier 2007 à l'occasion de la présentation de ses vœux aux Français, au Grand Hôtel Intercontinental. Il y déclare notamment : « Il faut avoir le courage de mettre en place une véritable écologie qui épouse l'ordre de la Nature ». Il souhaite qu'on installe « au niveau régional

puis national régulièrement des "États généraux" consultatifs pour l'aménagement du territoire afin de protéger un environnement que l'on aimerait durable ». On se reportera, sur le même sujet, à l'entretien que Mgr le Comte de Paris, Duc de France, a accordé à Michel Fromentoux (AF 2000 n° 2719 du 14 février 2007).

J.C.

* La Gazette de la Maison Royale de France, 74 rue des Cévennes, 75015 Paris.

Ne vous
contentez pas
de "surfer"

■ L'excellente revue *DICI*, qui donne deux fois par mois les plus sûres informations sur la vie de l'Église catholique, publie en tête de son numéro du 10 février 2007 un éditorial de l'abbé Alain Lorans que nous ne résistons pas à l'envie de citer largement car ses réflexions peuvent s'appliquer à *L'Action Française 2000* : « Certains lecteurs se demandent pourquoi s'abonner à l'édition imprimée de *DICI*, puisqu'on peut la consulter gratuitement sur Internet ? Autant demander pourquoi lire, réfléchir, annoter, quand on peut survoler, "surfer"... Récemment un essayiste traduisait la légèreté d'esprit de notre époque, la volatilité des convictions de nos contemporains, par cet adage : "Il ne faut pas peser, il faut planer". On pourrait ajouter : "Il ne faut pas penser, il faut zipper. [...]"

Certes, on pourrait imprimer l'édition électronique, mais télécharger, c'est lassant, attendre la sortie papier c'est épuisant, lire c'est harassant. Et réfléchir dans ces conditions, ce doit être consternant.

À rebours d'une modernité qui rime avec facilité, l'édition imprimée de *DICI* favorise une activité intellectuelle étrangère à l'"univers internet". Elle privilégie l'attention. Et nul doute que cela constitue aujourd'hui un authentique privilège. S'abonner, c'est se distinguer »

L'Action Française 2000 privilégie aussi l'attention sur les positions politiques, historiques, économiques et sociales. Elle incite à une réflexion originale sur les événements. Ne vous contentez pas de "surfer". Lisez-la dans son édition imprimée les 1^{er} et 3^e jeudis du mois. Abonnez-vous et aidez-la en participant à notre souscription (nos besoins : 55 000 euros). Suivant la formule habituelle "Merci de votre compréhension" !

P.P.

N.B. – Prière d'adresser les versements à Mme Geneviève Castelluccio, *L'Action Française 2000*, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

LISTE N° 2

Virements réguliers : M. Derville, 7,62 ; Jean-Michel Lovet, 7,62 ; Mme Bellegarde, 18,24 ; Gal Jacques le Groignec, 15,24 ; Mme Yvonne Peyrerol, 15,24 ; Mlle Annie Paul, 15,24 ; Raymond Sultra, 17,78 ;

Joseph Lajudie, 20 ; Pierre Bonnefont, 22,87 ; Mme Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; Louis Petit, 30,49 ; Mme Françoise Bedel-Giroud, 30,49 ; Mme Marie-Christiane Leclercq-Bourin, 28 ; Henri Morfin, 32 ; Mme Tatiana de Prittwitz, 45,73 ; Jacques Bentégeat, 53,36.

Légion des "Mille", anonyme, 152,45 ; Théophile Chaussonnaud, 175 ; Fernand Estève, 150.

Mme Labadie, 50 ; Mme Giral, 20 ; Jean Moreau, 25,50 ; Mme Edmée Crivelli, 100.

Total de cette liste : 1 084,74 €
Liste précédente : 1 078,27 €
Total : 2 163,01 €
Total en francs : 14 188,42 F

D'Olympe à Ségolène

La candidate Ségolène Royal se devait de fêter le jeudi 8 mars la "Journée de la femme". Elle y est allée à Dijon d'un discours enflammé : « **Osez, relevez la tête ! [...]** La femme est un animal politique comme un homme, dans un milieu brutal, je revendique de faire de la politique autrement, à l'abri de cette brutalité ». Aux hommes elle concède que sans eux « **rien ne serait possible** » et elle les invite à voter pour elle : « **Vous vous affranchirez vous-mêmes de vieux préjugés** ». En somme, elle répète avec Aragon que la femme est l'avenir de l'homme...

Surtout elle entend se placer dans la ligne de « **la révolutionnaire Olympe de Gouges** », qu'elle veut faire entrer au Panthéon ! Voilà une référence intéressante, qui puise aux origines de ce féminisme exacerbé qui semble ne s'exprimer que d'une manière revancharde... Il faut lire à ce sujet *L'homme des droits de l'homme et sa compagne* de Xavier Martin (1) pour comprendre qu'en fait il s'agit là d'un drame engendré par la philosophie des Lumières et par la Révolution de 1789.

Une furie courageuse

Faisons d'abord connaissance avec cette femme déroutante que fut Marie Gouze, née à Montauban le 7 mai 1748. Fille naturelle du poète Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, elle commença sa vie sentimentale par un échec. Restant seule avec un fils (Pierre, futur général républicain), elle connut quelques aventures mais ne se maria point. Le théâtre devint la passion de celle qui signait désormais "Marie-Olympe" ou "Olympe de Gouges" ; dès les débuts de la Révolution, ses œuvres la firent remarquer par la "Société

des amis des Noirs" qui faisait campagne pour l'abolition de l'esclavage. Elle multiplia les *Remarques patriotiques* ou autres *Lettres au peuple* qu'elle adressait à Mirabeau ou à La Fayette et où elle demandait instamment, et sans grand succès, que les femmes fussent associées aux débats politiques. Dans le sillage de Condorcet, elle se retrouva en 1792 chez les Girondins et s'opposa de toutes ses forces à la condamnation de Louis XVI, allant jusqu'à proposer d'assister M. de Malesherbes dans sa défense du roi.

Cette femme qui ne manquait donc point de courage n'en était pas moins une furie révolutionnaire, capable même de provoquer



Ségolène Royal

un homme en duel, dès qu'il s'agissait de questions de société : elle militait pour la suppression du mariage, pour la légalisation du divorce, pour le remplacement du mariage par un contrat annuel renouvelable signé entre concubins... Par ailleurs elle recommandait des ateliers nationaux pour les chômeurs et des foyers pour les mendiants, ainsi que des maternités. Sans oublier, bien sûr, qu'elle fut en 1791 l'auteur d'une déclaration

par Michel FROMENTOUX

pastiche des *Droits de la femme et de la citoyenne*...

Les massacres de Septembre la révoltèrent : « **Le sang, même des coupables, souille éternellement les Révolutions** », clamait-elle, s'en prenant à Marat et à Robespierre. S'étant élevée contre l'exécution des chefs girondins en juin 1793, elle fut dénoncée au Club des jacobins. Arrêtée et inculpée le 8 août 1793 par le tribunal révolutionnaire, elle attendit son jugement jusqu'au 2 novembre, sans chercher à s'évader des différentes prisons ou infirmeries où elle séjourna. Condamnée à la peine de mort, elle fut exécutée dès le 3 novembre. Le procureur de la Commune de Paris, Chaumette, une espèce d'homosexuel puritain, cracha sur sa mémoire, disant qu'elle avait « **oublié les vertus qui conviennent à son sexe** »...

Drame ontologique

Nous ne savons pas si M^{me} Ségolène se chauffe en tout du même bois que M^{me} Olympe... Peut-être M. Hollande a-t-il une idée sur la question. Redire la phrase de la révolutionnaire sacrifiée : « **La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune** » fait courir moins de risques en 2007 qu'en 1793... Toujours est-il que de l'une à l'autre de ces filles d'Ève, apparaît l'une des plus néfastes conséquences de la philosophie des Lumières que Xavier Martin a fort bien mis, si l'on ose

dire, en lumière : clamer qu'il n'y a que des *individus* dans la nature, donc des atomes dénaturés et sans vocation relationnelle, c'est réduire la société à « **une jonction conventionnelle d'individus humains juxtaposés** », enlevant à



Olympe de Gouges

ceux-ci beaucoup de leur densité humaine, les réduisant à un troupeau où chacun doit s'arranger pour jouir au mieux. Cela, dit encore Xavier Martin, « **dégrade ipso facto d'un cran supplémentaire l'image de la féminité, assez souvent ramenée à l'organique, dans une perspective de consommation** ».

Dans la tradition biblique (« **Homme et femme à son image Il les créa** »), la femme se savait ontologiquement indissociable de l'homme et se sentait pleinement intégrée dans le concept de "l'homme". Avec l'individualisme moderne, ramenant les relations au niveau du "physique" et proclamant le droit de chacun de jouir seul ou par les autres, la femme s'est sentie (lire bien des textes des XVIII^e et XIX^e siècles) « **instrumentalisée** », soit comme la « **femelle** », soit comme « **le matériau biologique reproducteur** ».

C'est de ce confinement (qu'allait institutionnaliser le Code civil dès 1802), que les féministes entendent se délivrer.

Le malheur est que cette réaction, dans le sillage d'Olympe de Gouges, reste marquée par l'esprit des Lumières en ce sens qu'elle ne va pas jusqu'à penser *homme* et *femme* relationnellement. C'est cet « **effort désespéré** », puisant hélas son énergie dans la seule opposition, que Xavier Martin décèle dans l'expression vigoureuse employée par Olympe de Gouges dans la déclaration des *Droits de la femme et de la citoyenne* : « **La Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme...** »

Cette manière qu'a depuis lors le beau sexe d'entretenir des relations souvent conflictuelles, et non de complémentarité, avec le sexe dit fort (du genre "ôte-toi de là que je m'y mette", alors que nul ne conteste aux femmes leurs compétences...) a donc son origine dans cette perte de densité ontologique qui frappe tout individu depuis la proclamation des fameux Droits de l'Homme. C'est ainsi que Ségolène Royal en est réduite à croire œuvrer pour la "libération" des femmes en se glorifiant d'instituer, si elle est élue, la contraception gratuite pour les moins de vingt-cinq ans – ce qui revient, comme d'ailleurs avec le droit à l'avortement, à atteindre toujours plus la femme dans ce qui fait son honneur et l'essentiel de sa densité humaine : la procréation.

Ségolène Royal n'a rien inventé ; elle est dans la droite ligne des aberrations nées du malaise consécutif à l'abandon des traditions chrétiennes fondatrices des rapports entre les êtres au sein de la civilisation...

(1) *Xavier Martin : L'homme des droits de l'homme et sa compagne (1750-1850). Éd Dominique Martin Morin, 2002.*

CHRONIQUE JUDICIAIRE

De sages décisions

Peut-on croire encore au Conseil constitutionnel ? Les plus avisés verront dans cette question l'interrogation classique sur le fait de savoir si ce Conseil, que l'on voulait aux premiers temps de la V^e République, « **le chien de garde de l'exécutif** » contre les empiètements du législateur, est une "juridiction".

Le Conseil constitutionnel a justement rejeté les trois quarts de la loi sur la délinquance des mineurs

Il n'entre pas dans le cadre de cette chronique de répondre à cette question, sauf pour souligner, depuis la dernière fournée des trois présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, une véritable professionnalisation des membres du Conseil qui comptera désormais huit juristes sur neuf.

D'une loi...

Toujours est-il que la jurisprudence des "Sages" de la rue Montpensier fait, sinon la pluie et le beau temps, à tout le moins constitue, en France, la référence ultime en matière de défense des droits et libertés

constitutionnels (après la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg). Ainsi les décisions qu'il a rendues les 1^{er} et 3 mars 2007, l'une sur la loi organique relative au recrutement, à la formation et à la responsabilité des magistrats, l'autre concernant la loi relative à la prévention de la délinquance ont-elles été diversement reçues et discutées par nos politiques, les exploitant, on s'en doute, à des fins électoralistes.

Le ministre-candidat Nicolas Sarkozy n'a d'ailleurs pas manqué de faire les gorges chaudes de la décision du 3 mars 2007, expliquant crânement, notamment à l'opposition socialiste qui avait soulevé les griefs d'inconstitutionnalité de la loi, que « **sa** » loi était décidément parfaite puisqu'elle ne porte atteinte à aucun principe constitutionnel. Ici, le Conseil constitutionnel s'est fendu d'un « **principe fondamental reconnu par les lois de la République** », créé de toute pièce pour l'occasion et visant à reconnaître que l'excuse pénale de minorité pouvait être modulée et appeler, le cas échéant, « **l'adoption de mesures contraignantes** » au détriment « **de mesures purement éducatives** ».

par Aristide LEUCATE

La gauche bien-pensante a évidemment crié au scandale, engoncée qu'elle est traditionnellement dans sa cité idéologique.

Il convient de savoir gré au Conseil d'avoir su adapter la procédure pénale de l'enfance délinquante aux réalités sociales et judiciaires du XXI^e siècle. En ce sens, il renforce intelligemment le dispositif législatif voulu par Sarkozy, notamment en validant le mécanisme d'« **échanges d'informations** » entre les travailleurs sociaux et les maires.

...l'autre

C'est en revanche la décision du 1^{er} mars sur la loi portant réforme de la Justice qui a suscité les plus vives critiques. Nos lecteurs ne s'en étonneront pas car nous avons longuement, dans ces colonnes, critiqué certains points de la réforme voulue par l'actuel Garde des Sceaux, Pascal Clément, au lendemain de la commission parlementaire sur le scandale d'Outreau.

On ne peut reprocher au Conseil constitutionnel d'avoir rejeté les trois-quarts

de la loi pour inconstitutionnalité. Ainsi, la mesure phare de la loi instaurant une nouvelle faute disciplinaire des magistrats qui auraient gravement et délibérément violé une « **règle de procédure constituant une garantie essentielle des droits des parties** » n'a pas été retenue au motif que cette violation doit être « **préalablement constatée par une décision de justice devenue définitive** ». Cela signifie qu'il revient aux magistrats eux-mêmes de statuer sur un éventuel manquement d'un de leurs collègues aux règles déontologiques et procédurales, et ce, au nom de « **l'indépendance de l'autorité judiciaire, garantie par l'article 64 de la Constitution** ».

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a également écarté la possibilité pour les victimes présumées des abus de la Justice, de saisir le Médiateur de la République. On ne peut nier que, pour une fois, le Conseil constitutionnel ait été bien inspiré. Voilà ce qu'il en coûte à un gouvernement plus préoccupé d'organiser sa réélection que du bien commun. Nous aurions voulu nous tromper lorsque nous décriâmes ces réformes et autres tripatouillages de la Justice. Mais, voulant complaire à l'opinion, l'État (ou du moins ce qu'il en reste) a confondu vitesse et précipitation.

aleucate@yahoo.fr

LE CRÉNEAU

Perversion

● **DANS UNE TRIBUNE du FIGARO (1/3/2007), Jean d'Ormesson cite une belle formule de Jacques Chirac (dont il ne donne pas la référence) : « Le libéralisme, comme le communisme, est une perversion de la pensée humaine ». Plus exactement, le communisme est un système politique odieux, mais le libéralisme est plus insidieux car il corrompt les esprits et ouvre la voie à toutes les subversions.**

Au pilon !

● **LA LETTRE DE BASTILLE RÉPUBLIQUE NATION (27/2/2007) publie un dossier sur le Manuel d'Histoire franco-allemand mis en service à la rentrée d'automne 2006 sous le titre L'Europe et le Monde depuis 1945. Notre confrère démontre qu'il « est un véritable ouvrage de propagande ». Le communiqué du ministre Gilles de Robien annonçant sa publication précise que le livre « a la double ambition de présenter aux lycéens français et allemands leur histoire commune ainsi que la nécessité d'une construction conjointe de l'avenir et d'une mémoire européenne ». Jean Lebrun commente : « Ainsi l'objectif n'est pas de proposer des regards différents et croisés sur des histoires nationales, mais d'effacer celle-ci au profit d'une histoire commune. »**

Les auteurs du livre estiment que « l'Union européenne doit se doter d'une capacité militaire propre qui lui a fait cruellement défaut lors de la crise yougoslave ». Après avoir évoqué l'élargissement de l'Union européenne, il juge qu'« avec des États-membres de plus en plus nombreux la C.E.E. doit repenser son fonctionnement sous peine de paralysie. L'efficacité semble exiger une Europe supranationale ». Le texte poursuit : « L'U.E. adopte une Charte des droits fondamentaux et elle envisage de se doter d'une véritable constitution [...] Le texte de compromis vise surtout à rationaliser le fonctionnement de l'U.E., en ne proposant que des réformes assez modestes ». Ce texte prétendument anodin a tout de même été rejeté aux référendums de 2005 par 53 % des Français et 63 % des Néerlandais... Le Manuel d'Histoire franco-allemand est bon à mettre au pilon non seulement parce qu'il est un ouvrage de propagande mais parce qu'il est dépassé par les événements.

* La Lettre de B.R.N., 8 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris.

Jacque CEPOY

IRAK

Une conférence internationale de pure forme

par
Pascal NARI

Samedi dernier, le 10 mars, s'est tenue à Bagdad une conférence internationale sur la paix en Irak. Les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations-Unies, de l'O.N.U., de la

La solution est à l'intérieur de l'Irak et doit être cherchée par des négociations politiques avec ceux qui se battent.

Ligue arabe, de l'Organisation des pays islamiques de Turquie, de l'Iran et des pays arabes voisins de l'Irak, donc la Syrie, ainsi que l'Égypte y étaient présents.

La conférence se tenait au niveau des ambassadeurs. Elle a peu duré. Son seul intérêt était la présence autour de la même table des représentants de Damas, de Téhéran et de Washington. Mais ils ne se sont pas parlés en public. Le "gouvernement" irakien voulait en faire un succès diplomatique. Ce n'est pas sûr qu'il y ait réussi. La présence de dizaines de milliers de soldats américains et irakiens dans les rues de la capitale, et les sévères menaces de quadrillage n'ont pas pu empêcher le même jour plusieurs attentats spectaculaires, encore moins de nombreux obus de mortier, parti-

culièrement bien ciblés, de tomber à moins de dix mètres du bâtiment ultra protégé où se tenait la conférence et au moment même de la séance inaugurale. La résistance, ou l'"insurrection", comme les Américains l'appellent, a ainsi montré sa force.

Certes, la conférence n'a pas été un échec même si rien n'y a été décidé et ne pouvait l'être. Il a



La conférence du 10 mars

même été convenu qu'une autre réunion se tiendrait à Istanbul au niveau ministériel au mois d'avril. Mais que pouvait faire cette conférence de pure forme tant que sur le terrain, en Irak, la situation ne cesse de se dégrader et le chaos est indescriptible ?

Le régime de Téhéran a une véritable influence sur les extrémistes chiites en Irak et pourrait freiner leurs exactions. Il pourrait en faire de même pour le Hamas, sunnite et non pas chiite, en Palestine et le Hezbollah libanais. Néanmoins, personne ne peut croire que Téhéran pratiquerait une

politique de stabilisation dans la région sans obtenir carte blanche dans le domaine du nucléaire militaire. Et les observateurs les plus réalistes croient que même dans ce marchandage, que Washington n'est pas prêt à entamer, la parole des ayatollahs ne serait pas fiable.

Marché de dupes

On est donc dans un marché de dupes. Téhéran a besoin de gagner du temps, faire croire à un certain assouplissement de sa politique par des gestes sans signification majeure. En Occident, certains gouvernements et de nombreux observateurs font le jeu des islamistes pour des raisons multiples.

Washington cherche un succès diplomatique, fût-il de courte durée, pour préparer surtout ses frappes sur les objectifs nucléaires en Iran que de nombreux dirigeants américains jugent inévitables.

Conférence de pure forme, gesticulation donc. Pendant ce temps, chaque jour des centaines d'Irakiens prennent le chemin de l'exil, des dizaines sont assassinés ou tués sur place. Leur pays est un champ de ruines et aucune issue ne se dessine à l'horizon. Pourtant la solution est à l'intérieur et doit être cherchée par des négociations politiques avec ceux qui se battent. Il ne suffit pas de tout attribuer à El-Qaïda pour ne rien faire sur ce plan.

RETOURNEMENT OU ENLÈVEMENT D'UN GÉNÉRAL IRANIEN

Une bien étrange affaire

Dans le climat de tension et de suspicion qui règne actuellement entre le régime de Téhéran et certaines puissances occidentales, l'"affaire Asghari" prend soudain des dimensions démesurées, rappelant parfois la défunte guerre froide américano-soviétique.

De quoi s'agit-il ? L'histoire n'est évidemment pas banale.

Ce général des Pasdarans, milices idéologico-répressives des ayatollahs, est une "personnalité". Il passe pour le véritable fondateur des milices hezbollahs du Liban au début des années 80. Il a été le vice-ministre de la Défense du régime de Téhéran et, à ce titre, chargé de l'acquisition et de la fabrication des armes non-conventionnelles. C'est tout dire. Il se déplaçait souvent à l'étranger. Il y était naturellement suivi et surveillé un peu par tout le monde.

Théoriquement, âgé de 64 ans dit-on, il était en retraite. Personne n'y croit évidemment.

Il y a plus de six semaines, il vient à Istanbul pour un "voyage d'agrément". Une réservation à son nom est faite dans l'un des deux plus grands palaces de la capitale économique de la Turquie. Son séjour est prépayé

en liquide pour trois jours. Il serait descendu à l'hôtel puis aurait disparu.

"Retourné" par des services occidentaux – Mossad ou la C.I.A. – ayant donc "choisi la liberté", comme le suggère la presse anglo-saxonne et israélienne ? Enlevé et séquestré comme le prétend Téhéran ? Le délai de plus de quatre semaines entre les faits et leur révélation par la Turquie est bien étrange.

Quelle que soit la "bonne version", personne ne doute qu'il s'agisse d'une très grosse prise. Va-t-il apporter des preuves supplémentaires sur l'implication du régime de Téhéran dans les affaires irakiennes, au Liban et en ce qui concerne le dossier du nucléaire militaire ? On l'attend et l'espère à Washington comme à Tel-Aviv. On le redoute à Téhéran.

Des secrets gênants

À l'inverse de ce qui a été dit et écrit en France – certains de nos jeunes confrères sont malheureusement de plus en plus ignares et n'ont même pas appris à consulter leurs dossiers – ce n'est pas la première défection dans les rangs

des dirigeants du régime de Téhéran. Le premier président de la république islamique et "fils spirituel" de Khomeyni, M. Bani-Sadr, aujourd'hui oublié et résidant dans la banlieue parisienne, a été le plus célèbre. Ont suivi l'amiral Nadani, ministre de la Défense et commandant en chef de la marine. M. Nazih, patron du secteur pétrolier, M. Lahidji, un des principaux théoriciens du régime, qui a été par la suite conseiller de l'O.F.P.R.A. à Paris et est actuellement vice-président de la Ligue internationale des droits de l'homme, et de nombreux autres moins médiatisés !

Plus récemment, M. Mohsen Sazgara, lui aussi un des chefs des Pasdarans, "est passé à l'ouest". Il est actuellement, semble-t-il, le principal conseiller du prince Réza, héritier du trône, ce qui a éloigné de ce dernier de nombreux monarchistes iraniens.

Le général vice-ministre est, ou pourrait être à terme, très dangereux puisque détenteur de nombreux secrets gênants. D'où l'intérêt israélo-américain et l'extrême nervosité manifestée à Téhéran.

Une chose est certaine : on n'a pas fini d'entendre parler du "général" Ali-Réza Asghari.

D.M.

IRLANDE DU NORD Incertitudes politiques

Les résultats des élections au Parlement d'Irlande du Nord sont conformes à la composition démographique et aux clivages confessionnels de ce pays : le principal parti protestant, partisan du maintien du pays au sein du Royaume-Uni, arrive en tête avec 36 sièges sur 108. Sinn Fin, catholique et séparatiste, en a obtenu 28.

À eux deux, ces partis ont donc la majorité requise pour gouverner le pays et mettre officiellement fin à des décennies de guerre civile et de haine.

C'est le pasteur unioniste Yan Paisley, qui devrait en principe présider le prochain gouvernement, secondé par le leader du Sinn Fin. L'intraitable octogénaire hésite à accepter malgré les pressions de Londres et de Dublin. Tant par haine des catholiques, qu'il ne cache guère, que pour obtenir des compensations financières permettant à l'Ulster de relancer son économie.

Les protestants ont pourtant déjà obtenu des concessions non négligeables : le désarmement (au moins officiel) des milices catholiques, et la reconnaissance par le Sinn Fin de l'autorité de la police et des tribunaux dépendant de la Couronne britannique.

Marchandages

Tout doit être décidé avant le 26 mars. Sinon le pays va de nouveau retourner sous l'administration de Londres et rien ne sera réglé.

Tony Blair, qui va quitter son poste bientôt, est pressé d'obtenir un résultat positif qui lui permettrait de partir sur un succès diplomatique.

Le pasteur Paisley va, à son habitude, résister. Il est pourtant de l'intérêt de tous qu'un apaisement durable intervienne, que l'Ulster retrouve paix et tranquillité, donc prospérité et progrès grâce à un régime de large autonomie interne cogéré par les deux communautés.

L'incertitude demeurera jusqu'à la dernière minute. Les marchandages ont déjà commencé. On attend la photo d'une poignée de main qui symbolisera la fin d'un long cauchemar.

P.N.

**NOTRE JOURNAL
VOUS INTÉRESSE ?
Pour lui permettre
de vivre,
abonnez-vous,
faites des abonnés !**

Bulletin d'abonnement
en page 14

Le Liban entre destruction et reconstruction

Depuis l'assassinat du Premier ministre multimilliardaire Rafic Hariri, voici deux ans, les événements se sont précipités au Liban. Les attentats contre des personnalités se sont multipliés, jusqu'à la mort de Pierre Gemayel, fils de l'ancien président Amine Gemayel, et neveu de Bechir Gemayel, également victime d'un attentat en 1982 (cf notre numéro du 7 décembre 2006). Les attentats visent désormais des civils, comme celui qui toucha deux cars en zone chrétienne à la mi-février. Sans que pour l'instant aucune enquête n'ait abouti, la Syrie est systématiquement accusée. Son armée, qui occupait le Liban depuis la guerre, s'est retirée en mars 2005 à la suite des manifestations.

Deux militants d'Action française rendent compte de leur voyage au Liban.

Il existe depuis l'invasion du Liban sud par Israël en 1982 un conflit latent avec l'État hébreu, dont le Liban n'a jamais reconnu l'existence. Si Tsahal s'est retirée du territoire libanais en 2000, elle n'a pas évacué les fermes de Shebaa, et détient toujours des prisonniers. Le Hezbollah regroupe dans un mouvement armé une grande partie des chiites du Sud et de la Bekaa ; il s'est développé suite à l'absence de l'État dans le Sud pendant la guerre civile, et disposait d'une sorte de mandat gouvernemental pour obtenir l'évacuation des territoires et le retour des prisonniers.

En juillet dernier, il a capturé des soldats israéliens pour procéder à un échange. Cette opération, considérée par l'État hébreu comme une provocation, a entraîné une série de frappes aériennes visant le potentiel militaire du Hezbollah, mais également des ponts et des cibles économiques. Le Hezbollah a répliqué par des tirs de roquettes. Une phase terrestre a suivi pour l'éliminer et libérer les prisonniers. La résistance du parti de Dieu a surpris Tsahal, qui s'est retirée au bout de trente jours sans parvenir à ses fins. L'armée libanaise et la Finul se sont alors déployées le long de la frontière.

Du sang sur les mains

La grande majorité des Libanais, quand ils ne sont pas impliqués directement dans des partis, sont très critiques à l'égard des

hommes politiques. À la suite de la guerre civile, la plupart ont du sang sur les mains, et ceux qui participent au gouvernement se sont enrichis grâce aux opérations de reconstruction.

La famille Hariri a sensiblement augmenté sa fortune en prenant possession du centre-ville rebâti à l'identique via la société Solidere, financée par les capitaux saoudiens ; les anciens propriétaires ont été expropriés, indemnisés quasi symboliquement. On lui reproche également d'avoir construit une mosquée monu-

De nos envoyés spéciaux
**Philippe ALEYRAC
et Paul MOUGENOT**

tion de bloquer le centre-ville, et de paralyser ainsi une partie de l'économie, déjà mal en point.

Il est vrai que l'ambiance de Beyrouth, jadis si gaie et festive, a changé : les gens sortent moins, et beaucoup de restaurants sont fermés. C'est la conséquence des manifestations de l'opposition, mais surtout des bombardements de juillet qui ont durablement brisé le

Le gouvernement libanais, soutenu par les puissances occidentales et l'Arabie saoudite, est formé par le Courant du futur (non confessionnel mais à dominante sunnite) de Saad Hariri, fils de Rafic, auquel se sont alliés le Parti socialiste progressiste (druze) de Walid Joumblatt et le Kataeb (chrétien) de Samir Geagea. Le président de la République, Émile Lahoud, isolé, accusé d'être favorable aux Syriens, est tenu à l'écart des décisions comme de la représentation diplomatique. Le seul ministère tenu par le parti chrétien est

l'égide syrienne. L'opposition demande donc une nouvelle loi électorale et des élections anticipées. Elle est hostile à la création d'un Tribunal pénal international compétent pour les attentats, au motif que l'enquête n'est pas finie et parce qu'elle doute de son indépendance.

Les militants CPL défendent farouchement leur accord avec le Hezbollah : ils préfèrent le mettre en confiance pour aboutir à son désarmement, plutôt que l'attaquer frontalement au risque de provoquer une guerre civile. De plus, il ne serait armé qu'en raison de la menace israélienne, qui existe toujours. Enfin, la Syrie s'étant militairement retirée du Liban, les rapports avec une puissance étrangère porteraient moins à conséquence, d'autant que la plupart des partis politiques entretiennent des rapports avec d'autres pays, comme les États-Unis ou l'Arabie Saoudite.

"Ingérence française"

Une visite au *sit-in* du centre-ville, vaste village de toile sur la place des martyrs et au pied du Séraïl, permet de constater une certaine complicité entre les membres des deux mouvements, qui ont fêté Noël ensemble, alors que la chaîne de télévision chiite retransmettait intégralement la messe de minuit. Mais bien des tentes sont vides, et on remarque une certaine hostilité à l'égard des Français, consécutive aux dernières déclarations de Jacques Chirac soutenant le gouvernement. Selon les militants rencontrés sur place, il s'agit d'une ingérence qui n'est pas supportable. Malheureusement, cette alliance fait abstraction du pouvoir de tutelle de l'Iran sur le Hezbollah. En cas d'attaque américaine sur ce pays, le *statu quo* pourrait cesser...

Au Sud, une visite dans la zone frontalière permet d'observer les traces des bombardements de juillet : villages dévastés, ponts détruits, même si la reconstruction est déjà bien avancée. Certains pays, comme le Qatar, préfèrent reconstruire eux-mêmes certains bâtiments, plutôt que de donner de l'argent au gouvernement, avec les détournements de fonds que cela impliquerait. Les unités de la Finul et l'armée libanaise sont omniprésentes, beaucoup de réfugiés ne sont pas revenus, et la présence étrangère est interdite, ce qui fait de la zone au Sud du Litani un immense *No Man's Land*. La tension y est palpable, et les incidents de frontière avec les Israéliens se multiplient.

La France, qui n'a aucun projet, se contente de travailler sur la francophonie culturelle, et de suivre les États-Unis, qui cherchent, eux, à remodeler le Moyen-Orient au gré de leurs intérêts. La situation est donc peu réjouissante : la crise politique restera insoluble tant que des élections libres n'auront pas lieu ou qu'un accord n'aura pas été trouvé ; et on s'inquiète toujours d'une nouvelle attaque israélienne, à moins que ce ne soient des incidents avec l'Iran qui réveillent le « **monstre qui dort** » qu'est le Hezbollah, selon les mots de l'universitaire Fouad Riad.



La mosquée Rafic Hariri, dominant la place des Martyrs, lors de la manifestation du 14 février commémorant l'attentat qui tua le Premier ministre. À droite, sous la flèche, on distingue, bien plus petite, la cathédrale de Beyrouth.

mentale sur la place des Martyrs, qui écrase de sa masse la cathédrale voisine, les minarets lui étant d'une hauteur trois fois supérieure. Ironie du sort, l'attentat qui coûta la vie à Rafic Hariri eut lieu devant l'hôtel Saint Georges, dont les propriétaires refusaient l'expropriation.

Malgré les détournements d'argent, cette politique de reconstruction est positive aux yeux de certains Libanais, car elle permet un développement du pays. Mais cela s'est fait au prix d'une dette s'élevant à plus de 50 milliards de dollars, ce qui est beaucoup pour un pays de 4 millions d'habitants, dont la plupart ont des ressources limitées. Les Libanais non politisés reprochent aussi à l'opposi-

moral de la population et fortement ralenti l'activité touristique. Comme de nouvelles frappes ou incursions israéliennes sont toujours à craindre, l'émigration continue, touchant toutes les classes de la population.

Crise politique

Les militants de la majorité reprochent à l'opposition de paralyser l'économie, de bloquer la situation politique, et surtout d'être soutenue par des puissances étrangères comme la Syrie ou l'Iran. Pourtant, la plupart des acteurs de la majorité ont été pro-syriens quand le Liban était occupé.

celui du tourisme ; les chiites sont absents du gouvernement depuis leur démission collective, ainsi que le Courant Patriotique Libre, ou CPL (non confessionnel mais à dominante chrétienne) du général Aoun, pourtant crédité de bons résultats électoraux.

L'opposition est formée par le Hezbollah et le CPL rejoints par des mouvements moins importants comme Marrada de Soleimane Frangié ou le Parti communiste libanais. Elle campe dans le centre-ville pour protester contre sa mise à l'écart du pouvoir.

Le budget de l'État n'a pas été voté depuis deux ans, et le Conseil constitutionnel ne fonctionne plus. Les députés ont été élus selon une loi électorale promulguée sous



Immeuble civil dévasté par les bombardements de juillet dans un village chiite du Liban Sud.



Portraits de Soleimane Frangié et du général Aoun accrochés au-dessus du sit-in

LE TRAITÉ DE ROME, 50 ANS APRÈS

L'ENGRENAGE

■ Il y aura un demi-siècle le 25 mars, étaient signés à Rome, non pas un, mais deux traités européens : le premier instituait la Communauté économique européenne (C.E.E.), le second la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Les négociations entre les gouvernements, alors au nombre de six (France, Allemagne, Italie, Benelux) avaient duré de longs mois au château de Val Duchesse dans la banlieue de Bruxelles. Les occasions de tiraillements ne manquaient pas, d'autant qu'en France l'opinion publique n'était guère favorable à un "marché commun".

par
Michel FROMENTOUX

Toutefois, plus ou moins tapis dans l'ombre, les européens veillaient, groupés autour de Jean Monnet dans un Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, où se rencontraient forces politiques, patronales et syndicales à l'écoute des intérêts financiers plus que des traditions des peuples.

Ces économistes "distingués" surent exploiter la situation internationale : quelques mois plus tôt l'affaire de Suez avait révélé la perte d'influence des États européens dans le monde au profit de l'Amérique et de l'URSS, et par son intervention sauvage en Hongrie cette dernière avait semé la peur. Il était donc temps pour les Européens de songer à s'unir...

Seulement voilà : s'unir peut signifier conjuguer ses forces tout en restant chacun soi-même pour servir l'ensemble en se renforçant selon son génie propre ; cela peut être aussi se fondre dans un bloc où chacun compte sur l'ensemble pour compenser ses propres faiblesses... C'est évidemment dans ce sens-là que les européens envisageaient l'union, car il leur fallait en arriver un jour à effacer les nations historiques pour établir un fourre-tout technocratique essentiellement marchand... Le fait que ces traités fussent signés dans la Rome qui fut le berceau de la civilisation contribua sans doute à masquer la réalité des ambitions mercantiles et bien peu catholiques des négociateurs...

Cinquante ans après, l'engrenage se resserre... Mais les Français, en dépit des mensonges de la classe politique, commencent à ouvrir les yeux...

Aux origines de la C.E.E.

par
Pierre LAFARGE

La construction européenne proprement dite est née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale de la convergence d'intérêts de deux courants de pensée : la démocratie chrétienne et la technocratie atlantiste. Pour comprendre les origines du Traité de Rome, il est nécessaire de remonter une bonne dizaine d'années avant sa signature (1).

Les années qui précèdent la création de la C.E.E. voient à la fois des avancées et des échecs en matière de construction européenne.

Démocratie chrétienne et technocratie

La démocratie chrétienne, auréolée de son action dans la Résistance et dont la grande figure était alors Robert Schuman (1886-1963), député de la Moselle et président du Conseil, était alors au gouvernement en France avec le M.R.P. et en Italie (avec à sa tête Alcide de Gasperi), où elle représentait la principale alternative au Parti communiste. Dans les deux cas, issue de la Résistance, elle nourrissait le rêve d'une Europe vaticane qui s'opposerait au bloc communiste.

On ne dira jamais assez quelle responsabilité portent des institutions comme le Foyer des étudiants catholiques (F.E.C.) de Strasbourg,

dans la diffusion de cet état d'esprit dans les élites catholiques et chrétiennes.

La technocratie atlantiste, dont le héraut était bien entendu Jean Monnet (1888-1979), homme lige des Américains, prétendait rationaliser l'économie et le marché européen dans la foulée du Plan Marshall. Elle envisageait l'Europe non



Jean Monnet et Robert Schuman
La conjonction de la technocratie atlantiste et de la démocratie chrétienne

pas comme une puissance, mais comme un bastion avancé de l'Occident en face du bloc soviétique.

La mise en place de la C.E.C.A.

Commissaire au plan de 1945 à 1952, Jean Monnet présente au printemps 1950 à Robert Schuman un projet de communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.).

En grossissant les traits on peut dire que les technocrates viennent chercher chez les démocrates chrétiens un supplément d'âme pour leur projet. On comprend mieux le caractère profondément utopique de la construction euro-

péenne si l'on perçoit l'aberration de la conjonction du matérialisme le plus strict des uns et des visées humanistes des autres. Le 9 mai 1950, Schuman n'a plus qu'à prononcer sa fameuse déclaration solennelle portant sur les fonts baptismaux le processus d'intégration européenne.

Le traité de Paris instituant la C.E.C.A. est signé par six pays (la France, l'Italie, l'Allemagne et le Benelux) en 1951 et entre en vi-

gueur dès l'année suivante. Jean Monnet en préside la Haute Autorité. Avec cette Haute Autorité (ancêtre de la commission européenne), son assemblée parlementaire et sa cour de justice, la C.E.C.A. sera la véritable matrice dont sortira la C.E.E. en 1957.

L'échec cuisant de la CED

Parallèlement aux avancées européennes en matière économique, Jean Monnet lance l'idée d'une armée commune. Le président du conseil René Pleven, passé de l'Action française à la démocratie chrétienne (2), fait adopter la proposition le 26 octobre

1950 par l'Assemblée nationale. Le traité de Paris instituant la C.E.D. (Communauté européenne de défense) est signé le 27 mai 1952. Il doit être ratifié par les parlements des six pays signataires (les mêmes que ceux composant la C.E.C.A.). Au lieu d'envoyer des renforts en Indochine et à Dien Bien Phû, une bonne partie des députés français n'ont d'yeux que pour la C.E.D....

Au quartier Latin, gaullistes, royalistes et communistes manifestent côte à côte contre cette ratification. Au cours de l'hiver 1953-1954, l'Action française mène une vigoureuse campagne contre le projet, que condamnent également le Comte de Paris, le maréchal Juin et le général Weygand.

À l'Assemblée les députés du R.P.F. et du P.C.F. entraînent avec eux une partie des socialistes et des radicaux. La partie est gagnée. Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale refuse de ratifier le traité. L'Armée européenne est heureusement enterrée avant d'avoir vu le jour. Elle n'aurait été qu'un jouet dans les mains de l'O.T.A.N. et des États-Unis.

C'est le premier échec, ô combien cuisant, des partisans du fédéralisme européen. Les coups d'arrêts suivants seront le compromis de Luxembourg en 1966 et le référendum du 29 mai 2005.

(1) Lire à ce sujet le livre de Christophe Réveillard : *Les premières tentatives de construction d'une Europe fédérale. Des projets de la résistance au traité de C.E.D. 1940-1954* Éd. F.-X. de Guibert, 2001. (2) Tout comme le futur Garde des sceaux Edmond Michelet ou le philosophe Maurice de Gandillac.

Premières tentatives fédéralistes

par
Grégoire DUBOST

férence communautaire", ainsi que d'instaurer des tarifs douaniers importants protégeant l'agriculture et l'industrie.

Rappelons également que la création de la CEE s'était accompagnée, simultanément, de celle de l'Euratom. Née d'une volonté française, la Communauté européenne de l'énergie atomique devait organiser la coopération en matière de nucléaire civil, contribuer au développement d'une industrie nucléaire de grande échelle, assurer à terme l'autosuffisance énergétique des pays membres. Cette initiative n'a peut-être pas porté les fruits escomptés, mais elle témoignait de la volonté d'utiliser l'"Europe" comme un instrument au service des politiques, sans la concevoir forcément comme une fin en soi.

« La clarté du dessein » fut le secret de la réussite que Philippe de Villiers attribue à cette Europe « qui a mis en place l'Union douanière et la PAC, négocié au GATT les accords Kennedy, renouvelé de cinq ans en cinq ans l'association de l'Afrique » et qui fut même, selon lui, « la locomotive de la croissance des échanges internationaux et de l'économie mondiale ».

Respect des États

Il s'agissait de bâtir un marché commun entre six États : une ambition modeste, comparée au souhait formulé par Victor Hugo d'édifier des "États-Unis d'Europe"... Mais un objectif réaliste

est d'autant plus facile à atteindre, surtout quand il est défini par des États qui ont la volonté et la capacité de le poursuivre. Or, souligne le président du MPF, « pour l'Europe, mieux valent des promesses qu'on tient que des prétentions extravagantes qu'on ne peut soutenir ».

Ici, « l'union ne naît pas de l'assujettissement de tous à une discipline uniforme mais de la libre participation de tous à un effort et à un élan communs ». Par rapport au système institutionnel de la CECA dont il s'inspirait, celui de la CEE en avait atténué le caractère supranational. La Commission, composée de personnalités indépendantes, détenait le monopole de l'initiative, mais elle était cantonnée à un domaine de compétences assez strict, l'essentiel des pouvoirs décisionnels revenant au Conseil des ministres, composé de représentants des gouvernements statuant à la majorité. ►►



Le "couple" franco-allemand : un mariage forcé !

► Cela n'a pas empêché la Commission de manifester des velléités fédéralistes. Entre 1958 et 1967, notamment, elle fut dirigée par Walter Hallstein, qui voyait dans cette institution l'embryon d'un véritable gouvernement. Le passage de certaines décisions à la majorité qualifiée se heurta à l'opposition du général De Gaulle. Sous son impulsion, Paris engagea un "bras de fer" avec Bruxelles, dont il refusait les propositions relatives au financement de la politique agricole commune. La crise, caractérisée par la politique de la "chaise vide" de la France, aboutit à la signature du "compromis de Luxembourg" en janvier 1966. Cet accord rétablit, de fait, la règle de l'unanimité, puisqu'il permettait à un État de s'opposer à une décision communautaire au cas où ses intérêts vitaux seraient menacés.

En 1974, l'institution du Conseil européen, réunissant régulièrement les chefs d'État et de gouvernement pour définir les grandes orientations de la Communauté, a accentué le poids des États, et confirmé leur volonté de conserver la maîtrise de la CEE. La fuite en avant fédéraliste ne reprendra que dans les années quatre-vingt, avec la signature de l'Acte unique, puis dans les années quatre-vingt dix avec le traité de Maastricht.

La voie aura été préparée par la Cour de justice. Ses arrêts ont conféré au traité de Rome une portée plus grande que celle d'un traité ordinaire, annonçant l'institution d'un semblant de "citoyenneté européenne" et affirmant la primauté du droit communautaire. « **Par leurs prises de position audacieuses, les juges de Luxembourg ont donc transformé un traité international en fondement d'un ordre constitutionnel nouveau, à forte tendance fédérale, peut-on lire sur un site du Centre d'information sur l'Europe. Ce qu'ils reconnaîtront d'ailleurs en 1983 en qualifiant le traité de Rome de "charte constitutionnelle" des Communautés.** »

Le vers était donc dans le fruit, dès les débuts... Philippe de Villiers se refuse pourtant à condamner le traité ; au contraire, il en fait son avocat : « **Si l'on devait croire les pourfendeurs de la souveraineté nationale, pour qui les États sont les éternels empêcheurs d'"européaniser en rond", il faudrait imaginer que cette période [les vingt-cinq années qui ont suivi la signature du traité de Rome] fut affligée de blocages permanents et frappée de stérilité absolue. Ce serait une erreur complète. Jamais l'Europe n'a été plus féconde, plus vivante, plus créative.** » Son point de vue, discuté dans ces colonnes, rompt en tout cas avec le manichéisme dans lequel les européistes enferment leurs contradicteurs : les fédéralistes n'ont pas le monopole de l'Europe !

C'est sous la présidence de l'Allemagne en la personne d'Angela Merkel qu'aura lieu la célébration du cinquantenaire du traité de Rome, coïncidence qui, si elle n'a pas été souhaitée, n'en reste pas moins riche de symboles quand on sait que le traité de Rome se fonda sur la justification fallacieuse de maintenir la paix entre la France et l'Allemagne.

L'union franco-allemande, sans réalité historique essentielle, apparaît de plus en plus comme une chimère.

Le fait de créer de toutes pièces cette alliance franco-allemande apparaît plus comme un moyen de mettre en place l'Union européenne esquissée depuis longtemps avant la Seconde Guerre mondiale, que de maintenir une paix qui semblait d'ores et déjà entérinée. De l'occupation d'une partie de la R.F.A. par la France au 23 janvier 2007 célébrant la journée franco-allemande, le "couple" a eu un cheminement chaotique, en demeurant pourtant longtemps la locomotive de l'Union européenne naissante.

Sous ce rapprochement apparaît-il ne faut pas pour autant oublier sa face cachée : le pangermanisme latent de l'Allemagne découlant principalement de son "droit du sang", à la différence de la France qui prône un "droit du sol". La France, dès la fin de la guerre, se révèle prête à tout pour l'entente avec la R.F.A., jusqu'à aller promettre un partenariat pour la construction d'un armement nucléaire. Le général De Gaulle heureusement y renoncera. Même en partant sur de telles bases la France

par
Thibaud PIERRE

espérait contrôler l'Allemagne par l'Union Européenne...

Le véritable mariage peut être daté du 22 janvier 1963, lors de la signature par le général De Gaulle et Konrad Adenauer, du Traité de l'Élysée, qui pose les prémices d'une politique de rapprochement sur le plan de la défense, de la politique étrangère, de l'éducation et de la jeunesse. En découlera naturellement un programme culturel et linguistique commun : un enseignement de l'allemand en France et inversement en Allemagne, la création en 1990 de la chaîne culturelle Arte, et de nombreuses rencontres organisées entre jeunes des deux pays. Mais également sur le plan de la défense, avec la création d'une brigade franco-allemande, puis en 1992 l'adoption d'un corps franco-allemand : l'Eurocorp.

Il est à noter que ces rapprochements, d'abord strictement franco-allemands, s'étendront à l'U.E., avec, par exemple, la création du programme Erasmus d'échange d'étudiants entre les pays européens. L'Eurocorp dès sa création effective le 5 janvier 1993 comptait déjà parmi ses 40 000 soldats, bon nombre de Belges, d'Espagnols et de Luxembourgeois. Le projet européen étant par essence d'origine allemande, c'est au bénéfice de l'Allemagne que se produisent ces extensions.

Au bénéfice de l'Allemagne

De plus en plus l'Allemagne semble "porter la culotte" dans ce "couple". La France concède des abandons progressifs de sa souveraineté au bénéfice de l'U.E., en échange de la promesse de l'Allemagne de ne rien entreprendre en Europe sans consulter au préalable

la France. Pour cette raison, et parce que ses dirigeants sont trop grisés d'apporter chacun à son tour une pièce à l'édifice européen, la France cède aux desiderata de l'Allemagne.

Les 25 et 26 juillet 1975, lors des consultations franco-allemandes, Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt décident de l'harmonisation des politiques économiques ; de leur entente naîtra en 1979 le système monétaire européen. L'Union économique et monétaire fortement souhaitée par la France pour ne pas subir un deut-



De Gaulle et Adenauer

schemark trop fort, la poussera à accepter pour sa réalisation toutes les conditions imposées par l'Allemagne. La France se trouvera donc lésée en subissant une économie monétaire basée sur le modèle allemand.

En outre l'Allemagne imposera à la France un élargissement rapide de l'U.E. : suite à la ratification du traité de Maastricht par les pays membres, l'U.E. fera entrer dans la foulée trois nouveaux pays en son sein. De plus en plus l'Allemagne donne le ton, mais elle ne se démasque vraiment qu'à partir de la chute du mur de Berlin, qui laissera libre cours à sa volonté d'hégémonie.

L'Allemagne réussit de plus en plus à prendre le dessus sur la France, qui lui a laissé les commandes de la "locomotive franco-allemande", et donc de l'Europe.

L'échec se ressent partout, l'Eurocorp peine à recruter et ne constitue pas une force militaire efficace, une baisse d'intérêt se ressent pour les langues dans les deux pays qui semblent revenir de ce "doux rêve" pourtant glorifié pendant plus de quarante ans à l'aide de budgets colossaux.

Atlantisme

L'Allemagne se tourne de plus en plus vers les États-Unis. Son premier signe d'allégeance a été le préambule du Traité de l'Élysée voté par le Bundestag, rappelant le primat de l'atlantisme. Cette allégeance a été confirmée, après que Washington eut appuyé la politique de réunification de l'Allemagne, lorsque Georges Bush proposa à Berlin le rôle de relais de la puissance américaine en Europe grâce à un partenariat étroit entre les deux pays. Le 27 février 2004, la collaboration des deux pays devient officielle avec la déclaration commune de Schröder et de Bush sous le titre de *L'Alliance germano-américaine pour le XXI^e siècle*.

Le "couple" franco-allemand apparaît dès lors comme une chimère, dans le but mensonger d'éviter une nouvelle guerre. S'il n'y a pas eu de guerre entre la France et l'Allemagne depuis la création de toutes pièces de cette collaboration sans réalité historique essentielle, c'est tout simplement que nous n'avons pas de raison de nous la faire. D'ailleurs ce qui aurait pu provoquer une nouvelle guerre : le point de désaccord sur la Sarre (qui avait un statut d'union douanière) a été résolu par un référendum accordant à la R.F.A. ce territoire en 1956, c'est à dire avant le Traité de Rome et celui de l'Élysée !

En revanche, nous pouvons légitimement nous demander si les rancœurs liées à l'échec de ce "couple" ne pourraient pas aboutir à la détérioration des relations entre ces deux pays. La solution reste pourtant simple – et la crise en Irak nous en a donné un bon exemple : une coopération franco-allemande sur la base des indépendances nationales respectives.

La C.J.C.E. ou la dictature des juges

Comme chacun sait, ou plutôt devrait savoir, l'Union Européenne est fondée sur des traités consentis librement par des États souverains. Cela signifie que ceux-ci se sont accordés pour se défaire d'une partie très précise de leur souveraineté ; ils ont donc posé dans ces traités – dont l'ensemble est appelé par les juristes le droit primaire des communautés européennes – les limites exactes du pouvoir dont ils se dessaisissaient.

Ces traités instaurent des juridictions censées « **assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application du présent traité** » (art. 220 traité C.E.). Toutefois ces États libres n'avaient pas prévu que la jurisprudence de la

Cour de justice des Communautés européennes (C.J.C.E.) serait le facteur majeur de l'évolution du droit primaire.

Qu'une cour de justice interprète le droit et produise de la jurisprudence, il n'y a là rien que de très normal. Mais la C.J.C.E. ne se contente pas d'assurer le respect du droit ; elle s'est octroyé le pouvoir de forcer l'intégration communautaire (c'est-à-dire établir une « **union sans cesse plus étroite entre les peuples** » selon les préambules des traités C.E. et U.E., autrement dit priver les États de leur souveraineté).

Comment cela s'est-il déroulé ? En fait lorsque l'interprétation littérale des traités a paru à la C.J.C.E.

par
APREVAL

ne pas suffire pour servir sa mission autoproclamée – servir l'intégration maximale – ou bien quand cette interprétation n'était pas praticable en raison des divergences entre leurs différentes versions linguistiques, elle a eu recours à des méthodes que certains auteurs qualifient d'« **audacieuses** ». En réalité si la cour puise dans le fonds classique des méthodes usitées en droit des traités, elle se permet d'opérer un tri en refusant en particulier de tenir compte de toute pratique postérieure d'une norme à interpréter (C.J.C.E., 8 avr. 1976, *Defrenne*) ou en marginalisant la référence à l'intention des parties, c'est-à-dire à l'intention des États signataires.

Ces deux principes sont pourtant deux principes fondamentaux du droit des traités reconnus par la convention de Vienne de 1969.

Au-delà des textes

"L'audace" de la Cour est donc de sélectionner des méthodes et de les pousser à leur ultime limite. Celles-ci sont essentiellement, d'une part, la méthode téléologique, ou finaliste, qui permet d'interpréter une clause à la lumière de son but, mais elle ne se limite pas à éclairer le sens littéral de la clause, elle peut conduire si la finalité intégrative le commande à écarter ce sens littéral (C.J.C.E., 30 oct. ►►)

LE TRAITÉ DE ROME, 50 ANS APRÈS

L'A.F. REÇOIT

Paul-Marie Coûteaux : « Il faut construire l'union des patriotes »

■ Ancien collaborateur de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, député français au Parlement



européen depuis 1999, Paul-Marie Coûteaux est l'une des principales figures du souverainisme. Son dernier ouvrage, *Être et parler français*, est édité chez Perrin (voir L'AF 2000 du 15 février).

L'Action Française 2000 – Depuis 1957, l'esprit fédéraliste et l'utopie européenne ont-ils changé ? Paul-Marie Coûteaux – Nullement ! Je crois même que cette utopie n'a pas changé depuis au moins deux siècles, puisque l'idée qu'étaient périmées les nations, qui pourtant avaient fait l'Europe depuis que l'on parle d'Europe (c'est-à-dire, mise à part la furtive apparition du mot sous les Mérovingiens, au XVI^e siècle !), fut déjà agitée par Napoléon et ses rêves d'Europe supranationale, ou quelques romantiques dépourvus de tout sens politique, tel Hugo...

Mais c'est au début du XX^e siècle que l'idéologie s'est déchaînée : l'année 1917 fut à cet égard emblématique, non seulement avec la révolution bolchevique et l'arrivée des premiers soldats américains sur le sol français, mais aussi avec le refus par Clemenceau de la médiation autrichienne ; la logique politique céda alors à l'idéologie pure, ce mélange de patriotisme cocardier et son inamuable contraire, un internationalisme passionnel qui, se nourrissant des horreurs de la guerre, a fini par rendre odieuse l'idée de nation – à l'origine toute politique, pacificatrice et modérée.

Cela donna le fameux slogan lancé en 1921 par Drieu la Rochelle, « **Le temps des patries est fini !** », repris en chœur par les oligarchies françaises depuis un siècle, ouvrant la voie à tous les impérialismes devant lesquels elles

se sont tour à tour prosternées, l'américain, le russe et l'allemand – comme le fit d'ailleurs, dans cet ordre, le symbolique Drieu.

Détruire les nations

Je ne fais ce détour historique que pour rappeler ce à quoi l'on a affaire : non une volonté d'organiser l'Europe sur des bases politiques, ce qui serait raisonnable, mais une volonté tout autre, détruire les nations, seul but des européistes, avec, pour les oligarchies européennes, le secret espoir, aujourd'hui en passe d'être réalisé, que, en se débarrassant des nations, on se débarrassera aussi des droits et contraintes politiques que les peuples ont réussi à conquérir dans le cadre national...

Les européistes se soucient de l'Europe comme d'une guigne. Et d'ailleurs, en dessaisissant les nations, c'est l'Europe traditionnelle, dont les nations sont la matière même, qu'ils ont consciemment et consciencieusement ruinée. Telle est aujourd'hui leur incontestable réussite : l'Europe est la zone économique du monde qui connaît le plus faible taux de croissance, la moins protégée des concurrences étrangères, comme de l'immigration, tandis que ses jeunesse sont peu à peu décollées de leurs racines et reformatées sur le modèle américain (on ne parle d'ailleurs plus qu'américain à Bruxelles, comme à Strasbourg), sans oublier, bien entendu que pour leur mission essentielle, la défense, et par là la diplomatie, les gouvernements s'en remettent à l'OTAN, c'est-à-dire à l'Empire.

Internationalisme en toc

De même que les États-Unis ont parfaitement atteint leur but au Proche-Orient, y instaurer un chaos durable, de même les européistes ont parfaitement réussi leur coup : faire de l'Europe « **la 51^e étoile du drapeau américain** » pour reprendre le titre d'un excellent ouvrage de Philippe de Villiers, ce qui se traduit notamment par l'actuel « partenariat atlantique », lequel va jusqu'à fixer l'objectif d'une assemblée parlementaire commune aux États-Unis et à l'Europe. Mis-

sion accomplie : pourquoi voulez-vous qu'ils changent ?

L'A.F. 2000 – Le traité de Rome portait-il en germe, selon vous, les dérives bruxelloises actuelles ?

P.-M. C. – Il était même fait pour cela, en particulier dans l'esprit de ses fondateurs, le franco-américain Monnet, patron de la grande banque américaine de San Francisco, « la Bancamerica-Blair », le tri-national Schuman, Spaak, de Gaspéri et autres atlantistes... sans parler des grands financiers mondiaux tel ce sénateur américain Paul Warburg qui répétait : « **Qu'on le veuille ou non, nous aurons un gouvernement mondial. Si ce n'est par consentement, ce sera par la force.** »

C'est ce traité qui instaura la Commission de Bruxelles en la dotant d'emblée de pouvoirs supranationaux, tel enjoindre aux gouvernements de supprimer les « monopoles » c'est-à-dire les services publics et saisir la Cour européenne de justice de Luxembourg, qui se révélera une alliée inconditionnelle contre les États. Notons que la France refusera tout net le démantèlement des services publics et que la Commission attendit que son poids diminue (du fait des élargissements, de la réunification allemande, et de notre propre impéritie...) pour nous enjoindre de privatiser : les gouvernements Balladur, Juppé et Jospin et autres s'exécutèrent, lui laissant depuis lors la bride sur le cou. Tout était dans le traité de Rome bientôt célébré à Berlin – vieil « axe », d'ailleurs...

L'A.F. 2000 – Le rejet du traité constitutionnel par les Français et les Hollandais a-t-il fait prendre conscience aux européistes qu'ils n'arriveraient pas à forger un « peuple européen » ?

P.-M. C. – Les européistes ne veulent d'aucun peuple, européen ou autre, seulement des principautés dispersées, incapables d'accéder à la dimension politique, réservée à Washington et ses relais (Bruxelles, Francfort, OMC...). Seuls évoquent, par intermittence, l'idée d'un peuple européen, quelques idéologues de l'internationalisme en toc ou de la gogocherie – laquelle est bien lente à comprendre dans quel piège elle est tombée, à moins qu'elle veuille elle aussi se débarrasser du peuple, ses porte-parole n'étant le plus sou-

vent que des mondains désireux d'accéder à l'empyrée de la classe mondialisée... Des peuples, pouah !

Un empire insaisissable

L'A.F. 2000 – Les candidats ayant prôné le Non ont du mal à obtenir les cinq cents signatures : n'est-ce pas le symbole d'un divorce entre le pays légal et le pays réel ?

P.-M. C. – Oui, mais la question est de savoir s'il existe un pays réel, un « peuple français », et donc un pays légal. Je ne récus pas ces catégories, mais il faut bien voir où nous en sommes : la comédie des parrainages, le bouclage médiatique en faveur de trois candidats officiels (bien entendu favorables à la supranationalité), la pulvérisation des affaires publiques en une kyrielle de questions secondaires – au regard des missions régaliennes qui font l'essentiel de la fonction présidentielle –, tout concourt à pervertir en profondeur le système de représentation, ce dont l'effet inévitable est de faire de la France une province d'un empire insaisissable dont les habitants ne savent pas même où se trouve le centre, l'indistinction du pouvoir les éloignant d'autant de toute préoccupation collective, de toute idée d'un cadre commun et par conséquent d'un Bien commun, le pays réel se laissant réduire à un amoncellement de sujets narcissiques.

Dès lors que la souveraineté est pulvérisée, y avait-il place pour ne serait-ce que le sentiment d'une politique de la France ? Pour l'instant, non, mais le double Non français, à Washington sur l'Irak et aux oligarchies européennes sur la prétendue « Europe » montre que le cadavre bouge encore. Tout empire s'effondre, et ni les États-Unis d'Amérique ni ceux d'Europe ne se portent bien ; il faut continuer à construire ce que j'ai appelé, voici plusieurs années déjà, l'union des patriotes, montrer l'importance cardinale de la souveraineté, sans laquelle il n'est point de politique, seulement des aventures individuelles réservées à un très petit nombre, faire vivre dans les esprits et les cœurs l'idée d'une « politique de la France ».

Propos recueillis par Pierre LAFARGE

1975, *Rey Soda c/ Zuccharo*) ; d'autre part la méthode systématique lui permet de dépasser l'interprétation contextuelle qui consiste à éclairer le sens ordinaire d'une clause par son contexte, formé d'autres dispositions conventionnelles écrites. Cependant avec la C.J.C.E. l'interprétation systématique prend le pas sur l'interprétation littérale au lieu d'en être un auxiliaire, en faisant appel de façon générale à « l'économie du traité » (C.J.C.E., 5 févr. 1963, *Van Gend en Loos*) ou au « système général du droit communautaire » (C.J.C.E., 31 mars 1971, *Commission c/Conseil AETR*).

Ainsi la Cour tire-t-elle de principes vagues et soigneusement sélectionnés par elle le droit de ne pas s'en tenir, justement, à ce que dit le droit. On le voit, la méthode commence à devenir spacieuse. Le professeur Rideau (in *Droit institutionnel de l'Union et des communautés européennes*, LGDJ, 4^e édition 2002, p. 184) constate qu'avec ces deux méthodes, non exclusives l'une de l'autre, la Cour a été conduite « à déduire des traités et du système communautaire des principes qu'elle présente comme en étant des conséquences », cette présentation habile cachant mal qu'elle « a utilisé le droit comme levier d'intégration, en allant au besoin au-delà des textes et même à leur encontre ».

Confusion des genres

Aussi la Cour, dont la légitimité réside dans ces textes, se permet-elle de les dévoyer, voire de les ignorer. Le plus grave étant qu'elle jette, avec ces méthodes illégitimes, les bases de l'ordre juridique communautaire. Qu'il s'agisse du principe de primauté du droit communautaire qui n'était formulé dans aucune clause (C.J.C.E., 15 juil. 1964, *Costa c/ ENEL*) et qui vide le droit national de toute force s'il se retrouve en conflit avec celui-ci ; ou encore du développement des compétences communautaires implicites (*sic* !). Et ces principes, dont la liste est très loin d'être exhaustive, sont assimilables par la Cour au droit primaire puisqu'ils sont, affirme-t-elle de façon lapidaire, « **consubstantiels aux traités** » (C.J.C.E., 20 févr. 1979, *SA Buitoni c/ Forma*).

L'on voit donc parfaitement que la cour décide du droit applicable, elle se fait donc législateur tout en devant en faire appliquer le respect, ce qui est son rôle strict de juridiction. Cette confusion des genres est connue et porte un nom : quand le juge est partie cela signifie le règne de l'arbitraire et cela s'appelle la dictature. Nous vivons donc sous la dictature des juges, ou plutôt de l'unique juge communautaire qui, rappelons-le, ne s'est donné qu'un objectif : forcer toujours plus l'intégration, contre la volonté des États, détruire les souverainetés et donc nos libertés.

N.B : les références sont les arrêts de la Cour qui posent les principes énoncés.

L'Europe dont on parle n'existe pas. Ou plus. Ou pas encore. Ou pas du tout. Ce qui se vaut. On réalise une abstraction par des propos écrits et dits. Il lui manque cette unité qui tire l'être du néant. Vous voulez la lui donner ? Faites ! Ne faites pas comme si c'était fait. Pour le moment, je vois en Europe des Français, des Anglais, des Allemands, des Slaves, des Grecs. Ils sont Européens ? Comme

l'étaient leurs grands-pères d'il y a dix siècles. Il serait même exact de dire qu'en l'an 800 ou 900, ils étaient moins éloignés de leur unité qu'aujourd'hui. Les idées, les croyances, les mœurs différaient moins. La distance n'est raccourcie que pour les corps : cela ne les dispose pas à mieux s'entendre, au contraire, faute d'une langue et d'une foi qu'ils aient en commun : ils ne l'ont plus. Quelques no-

tions communes de science exacte ou expérimentale ne diminuent en rien les écarts qui sont nés de la double carence d'une langue et d'une foi, car c'est de là que poindront les sentiments et de ceux-ci leur mouvement.

Charles MAURRAS
(Votre Bel Aujourd'hui.
Librairie Arthème Fayard, 1953)



La fragmentation de la France a commencé

■ Nous publions ci-dessous le texte de la communication de notre ami Pierre Hillard lors de la réunion de Forum pour la France à l'Assemblée nationale le 2 février 2007. Il souligne comment la mise en place de l'Europe des régions met en péril l'unité de la France.

dans le cadre de la politique économique nationale, à des ressources propres suffisantes dont elles peuvent disposer librement dans l'exercice de leurs compétences ».

Sur le modèle allemand

Malgré le *non* sans appel des Français, le 29 mai 2005, au projet de Constitution européenne, les dirigeants politiques s'évertuent à vouloir le relancer. Il est vrai que le rapport rédigé par les députés européens, l'Anglais Andrew Duff (Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) et l'Autrichien Johannes Voggenhuber (Vers/ Alliance Libre Européenne), appelant à la mise en place d'une constitution européenne pour 2009 (1) a été adopté par le Parlement européen le 19 janvier 2006 (2). Cependant, à l'insu du peuple que les dirigeants ne veulent plus souverain, d'autres documents entrent ou s'apprêtent à entrer en vigueur en France annonçant la dislocation de notre pays.

Le 30 juin 2006, en pleine période de foot (*Panem et circenses...*), l'Assemblée nationale a ratifié un document européen (3), plus exactement germano-européen (4), la charte de l'autonomie locale. Comme le stipule clairement l'article 3 de cette charte : « **Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques** ». Dans le domaine financier, l'article 9 précise : « **Les collectivités locales ont droit,**

En fait, la France s'imbibe de l'organisation politique allemande dont les structures fédérales s'appuient, entre autres, sur l'autonomie des collectivités locales. Ceci implique une indépendance sur le plan du personnel (choix du personnel et droit de le licencier), une indépendance financière (gestion propre), une indépendance au plan de l'organisation (pouvoir de régler l'organisation interne), une indépendance juridique (possibilité de promulguer des règlements communaux) ou encore une indépendance fiscale (la commune peut percevoir des taxes, des contributions...). En fait, ces caractéristiques allemandes, émanant directement de l'article 28 de la Loi Fondamentale (*Grundgesetz*), se retrouvent, à quelques virgules près, dans la charte de l'autonomie locale qui, désormais, régit les collectivités locales françaises. Ce décalque germanique sur les structures internes de la France va, en fait, encore plus loin.

En effet, la décentralisation/ régionalisation lancée par le gouvernement Raffarin en 2002 ouvre la voie à l'émancipation politique et financière des régions (5). En 2003, l'Alsace a obtenu le privilège de gérer les Fonds structurels directement avec Bruxelles sans passer par l'autorité de l'Etat français, c'est-à-dire par l'intermédiaire des préfets. Désormais, l'interlocuteur direct du Conseil régional alsacien, dans cette affaire de gros sous, est l'autorité supranationale de Bruxelles. D'une certaine manière,

par
Pierre HILLARD

la France a perdu l'Alsace même si théoriquement, cette région reste officiellement dans le cadre national. N'oublions pas que la coopération transfrontalière, dont le but officiel est de transformer les frontières nationales en frontières administratives, conduit progressivement à fusionner l'Alsace avec le Pays de Bade appelés à constituer une eurorégion rhénane (6). La ratification de la charte de l'autonomie locale accélérera la réunion des deux entités territoriales de part et d'autre du Rhin, d'autant plus que l'Allemagne a ratifié cette charte qui n'est que l'émanation directe de son organisation politique interne.

Quasi indépendance des régions

Cependant, les événements s'accroissent avec la décision du pouvoir politique d'étendre aux autres régions françaises le droit de gérer ces fameux Fonds structurels qui, pour la période 2007-2013, sont à hauteur de 12,7 milliards d'euros. De nombreux féodaux régionaux aimeraient gérer par eux-mêmes cette manne sans passer par le contrôle et la gestion de l'autorité nationale. Déjà, en mai 2006, le président de l'ARF (Association des régions françaises), Alain Rousset, accompagné de plusieurs présidents de régions dont Ségolène Royal, avait demandé au Premier ministre Dominique de Villepin la possibilité d'étendre le privilège alsacien à toute la France. Une mâle réponse avait été donnée par le Premier ministre : NON ! Cependant, comme le disait si bien Jules Renard, « **il est bon d'avoir des idées arrêtées, mais pas toujours au même endroit** ». Dans ce cas bien précis, le 19 octobre

2006, le ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, Nicolas Sarkozy, a déposé au Sénat un « **Projet de loi relatif à l'expérimentation du transfert de la gestion des Fonds structurels européens** » (7). Depuis ce lancement, le rapport est mené par Catherine Troendle, comme par hasard sénateur alsacien UMP qui, au nom de la commission des lois, l'a déposé en janvier 2007 (8). Comme le stipule clairement ce rapport : « **Le projet de loi a pour objet de permettre la poursuite de ces expérimentations au cours de la période 2007-2013 en donnant une base juridique : d'une part, au transfert expérimental des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de certification des crédits européens pour 2007-2013 au bénéfice de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales ou de groupements**

d'intérêt public au titre des programmes de l'objectif "coopération territoriale" ; d'autre part, à la poursuite, au cours de cette période de l'expérimentation menée par la région Alsace d'exercice des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de paiement de plusieurs programmes de la politique de cohésion au cours de la période 2000-2006 (...).

Certes, des navettes parlementaires seront nécessaires entre le Sénat et l'Assemblée nationale afin de concrétiser ce projet qui, sauf accident de parcours, aboutira à une quasi-indépendance des régions françaises. Ces dernières pourront se regrouper par delà les frontières nationales devenues défuntes pour former des eurorégions, entités territoriales se dégageant de l'autorité nationale, grâce au rôle néfaste de l'institut germano-européen, l'ARFE (l'Association des Régions Frontalières Européennes) (9). Actuellement, nous assistons au transfert de plus en plus massif de prérogatives aux régions traitant de plus en plus avec les autorités supranationales de Bruxelles. A ce rythme, les jours de la France en tant que nation sont comptés.

- (1) *Rapport sur la période de réflexion : la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne (2005/2146(INI))*, Commission des Affaires constitutionnelles, Corapporteurs : Andrew Duff et Johannes Voggenhuber. Final A6-0414/2005.
(2) Site : http://www.europarl.europa.eu/news/expert/background_page/008-4356-019-01-03-901-20060113BKG04268-19-01-2006-2006-false/default_p001c003_fr.htm
(3) *Loi n° 2006-823 du 10 juillet 2006 parue au JO n° 159 du 11 juillet 2006*
(4) *Rapport sur Les institutions régionales en Europe, Strasbourg, Éditions Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Quinzième session, Strasbourg, 10-12 juin 1980 (CPL (15) 5 Final), projet de résolution présenté par la Commission des structures et des finances locales, rapporteur M. A Gallette (Allemagne).*
(5) *La régionalisation qui touche*

tous les États de l'Union européenne trouve sa source au texte suivant : *Recommandation 34 (1997) sur le projet de charte européenne de l'autonomie régionale. Discussion par le Congrès et adoption le 5 juin 1997, 3^e séance (voir doc. CPR (4) 4 révisé, recommandation présentée par M. Peter Rabe, rapporteur, Allemagne).*

- (6) *Voir notre ouvrage, Pierre Hillard : La décomposition des nations européennes. Éditions François-Xavier de Guibert, 2005, annexe 9 et <http://www.diploweb.com/p5hillard1.htm>*
(7) *Texte n° 31 (2006-2007) de M. Nicolas Sarkozy, déposé au Sénat le 19 octobre 2006.*
(8) *Rapport n° 161 (2006-2007) de Mme Catherine Troendle, fait au nom de la commission des lois, déposé le 17 janvier 2007, Sénat.*
(9) *Voir notre ouvrage, Pierre Hillard : Minorités et régionalismes, Éditions François-Xavier de Guibert, page 234 et suivantes.*

■ Jean-Christophe Lévêque, diplômé de l'Institut d'Études politiques de Grenoble, enseigne l'histoire de la construction européenne dans des centres de formation de l'enseignement supérieur. Il est l'auteur avec Alain Bournazel, ancien élève de l'École nationale d'administration et contrôleur général économique et financier, d'un ouvrage tout récemment paru : *L'Europe qui sombre. De la stratégie de Lisbonne au projet de Constitution : l'échec... (1)*

L'ACTION FRANÇAISE 2000. - Vous venez de publier avec Alain Bournazel un ouvrage intitulé : *L'Europe qui sombre. N'est-ce pas paradoxal, à l'heure où l'Union Européenne célèbre le cinquantenaire de sa fondation ?*

L'A.F. REÇOIT Jean-Christophe Lévêque : Le dépôt de bilan de l'Union européenne

JEAN-CHRISTOPHE LÉVÊQUE - Le livre est un bilan et une analyse des projets de l'actuelle Union Européenne. Ses projets sont essentiellement contenus dans la « *stratégie de Lisbonne* » depuis l'échec du traité de Constitution européenne. Or ce bilan n'est pas très brillant, surtout si nous relisons les résolutions du sommet de Belém dans la banlieue de Lisbonne, où en mars 2000, un séminaire européen synthétisa toutes les ambitions des membres de l'U.E. dans une expression digne de la phraséologie bruxelloise : « **La stratégie de Lisbonne** ».

Derrière ce vocable ils imposaient aux États adhérents de « **faire de l'Europe, d'ici à 2010, l'éco-**

nomie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde, capable de générer une croissance durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale » (1). À quelques deux ans et demi de la date-butoir les résultats sont très éloignés des objectifs fixés initialement. Non seulement le modèle américain, qui servait de point de mire, a accentué son avance sur l'U.E., malgré l'éclatement de la bulle internet en ...mars 2000 (les "ides de mars" semblaient se conjurer pour frapper les ambitions d'un projet lancé à Rome en 1957) et les attentats de septembre 2001, mais d'autres puissances ont pris le pas sur le vieux continent -

la Chine entre autres a envoyé un taïkonaute dans l'espace alors que l'Europe abandonne progressivement toutes ses ambitions spatiales !

Lourdeur européenne

A.F. 2000. - Quelles sont les principales caractéristiques de l'économie européenne en ce début du XXI^e siècle ?

J.-Ch. L. - L'U.E. regroupe des nations qui sont aujourd'hui sur le déclin depuis qu'elles ont abandonné leur souveraineté économique en transférant à des instances supranationales leurs principales prérogatives (financières, budgétaires,

monétaires, etc...) La lourdeur d'une instance telle que l'Union Européenne explique le manque général d'efficacité de l'ensemble du système.

Dans les années 70, les principaux stratèges d'entreprise avaient constaté qu'à partir d'un certain seuil l'agrandissement démesuré des firmes se transformait en handicap au lieu d'être un avantage : allongement des communications, problèmes linguistiques, incompatibilités culturelles, différences de règles comptables, etc... Progressivement les managers ont renoncé à cette option stratégique au profit d'une nouvelle devise « *small is beautiful* ».

La devise fut traduite par le rétablissement de l'autonomie des unités de base afin de renouer avec l'efficacité. L'aventure d'Air-bus est très révélatrice de cette situation. L'Union européenne n'a pas encore compris la réalité des impasses dans lesquelles son absence de bases nationales



Pour une autre Europe

Présentant le 28 février ses vues sur la politique extérieure de la France, Nicolas Sarkozy a souligné que son objectif prioritaire, s'il était élu, serait de relancer l'Europe politique après le double non, en 2005, des Français et des Néerlandais à la Constitution.

Les Français doivent avant tout retrouver la foi dans une France souveraine.

Cette relance, il ne l'envisage pas sur des bases nouvelles, mais seulement par la mise au point d'un « **texte simplifié** » qui reprendrait l'essentiel des dispositions institutionnelles du texte rejeté et conduirait à accentuer l'intégration des États dans une Europe supranationale : une présidence stable du Conseil européen, un ministre européen des Affaires étrangères, « **l'extension du domaine de la majorité qualifiée** », c'est-à-dire l'abandon du droit de veto des États.

Ce texte « simplifié », s'il recevait l'accord de nos partenaires, serait soumis à la ratification du Parlement, et non à un nouveau référendum... Autrement dit, M. Sarkozy ne tient aucun compte de la volonté exprimée par le peuple français lors du référendum du 29 mai 2005.

La position de Ségolène Royal est plus floue. Elle a envisagé l'organisation d'un référendum sur un nouveau texte. Elle a, certes, pour conseillers Jean-Pierre Chevènement et Hubert Védrine qui sont l'un et l'autre conscients de la nécessité de préserver la souveraineté de l'État français tout en recherchant des solutions consensuelles avec nos partenaires européens sur le maximum de questions, mais elle subira d'autres influences de la part des caciques du Parti socialiste.

Ainsi Pierre Moscovici, ancien ministre et actuellement secrétaire national du P.S. en charge de l'international, a-t-il jugé que la proposition du mini-traité de M. Sar-

kozy était « **sans ambition, c'est la main tendue aux eurosceptiques** », c'est-à-dire qu'il souhaiterait une plus grande intégration de la France dans une Europe supranationale. Il n'est pas le seul au Parti socialiste qui, rappelons-le, a, comme l'U.M.P. préconisé le « oui » au référendum de 2005.

Persistance dans l'erreur

Tout cela montre qu'une bonne partie de la classe politique, de droite comme de gauche, s'obstine à vouloir « construire l'Europe » sur l'idéologie qui a prévalu depuis cinquante ans, sans tenir compte des réalités politiques nationales qui sont demeurées bien vivantes.

Or la France devrait au contraire proposer à ses partenaires de développer les relations intra-européennes tout en respectant la liberté de chaque peuple, et ses affinités avec ses voisins afin de permettre l'établissement de politiques communes, là où les intérêts sont convergents sans vouloir imposer aux vingt-sept pays membres la même autorité.

La défunte « constitution européenne » reposait sur des conceptions fausses qui ne pouvaient conduire qu'à des déboires, même à opposer les peuples entre eux alors qu'on prétendait les unir. **Il faut renoncer à la notion de « peuple européen »** qui est artificielle : chaque peuple a son histoire, ses traditions, ses mœurs, ce qui ne signifie pas qu'il doive s'enfermer sur lui-même et mépriser les autres peuples.

S'il n'existe pas de peuple européen, **il n'y a pas non plus de citoyens européens** qui éliraient

par
Pierre PUJO

un Parlement. Ce Parlement que M. Chirac appelait il y a trente ans une « **assemblée de bavards inutiles** » ne représente pas des peuples. Il est partagé selon des clivages idéologiques. Il est le cadre de discours inconsistants sans prise sur les réalités. Il est surtout un organe de surveillance idéologique qui intervient (en paroles) chaque fois que tel ou tel pays paraît s'éloigner du « politiquement correct ».

Pas d'Europe-puissance

Il faut renoncer à une constitution et à une Cour de justice dont la mission serait de définir un « **intérêt commun** » différent des intérêts nationaux. Cet « intérêt commun » est déterminé de façon arbitraire par des personnages à qui l'on demande d'oublier leur origine nationale respective pour se laisser guider par l'intérêt de « l'Europe », selon la conception que s'en font les technocrates et les idéologues. La Commission devrait être ramenée à un rôle de secrétariat politique du Conseil européen. Quant à la Cour de Justice de Luxembourg, ses décisions ne devraient pas prévaloir sur celles des plus hautes juridictions françaises.

Il faut renoncer au concept d'Europe-puissance. C'est une vue de l'esprit que d'imaginer des États-Unis d'Europe symétriques des États-Unis d'Amérique. « L'Europe » n'est ni une nation, ni un État et c'est tromper les gens que de leur laisser croire le contraire. Pour ne pas subir la domination des États-Unis, on peut en re-

vanche former des alliances, des coalitions d'intérêts entre plusieurs États. Ainsi, en 2003, une coalition entre la France, l'Allemagne et la Russie s'est-elle formée pour contrer les projets impérialistes fous des Américains en Irak. La force militaire appartenait malheureusement à ces derniers.

Il reste que les relations internationales reposent d'abord sur les États et la volonté de leurs dirigeants. Hubert Védrine remarque justement à ce sujet dans son livre récent (1) : « **Aujourd'hui, à quelques exceptions près, le monde souffre plutôt de l'impuissance des États que de leur excès de puissance** ».

Notre préoccupation de Français doit être d'accroître la puissance de la France (politique, économique), d'accroître son rayonnement intellectuel et culturel afin que notre pays soit en mesure de peser davantage dans les affaires du monde. Trop souvent aujourd'hui, voyons-nous nos dirigeants distribuer à la ronde des leçons de « droits de l'homme » assez dérisoires car n'étant appuyées sur aucune force réelle, en fait ces fortes déclarations sont destinées à la consommation intérieure, ceux qui les profèrent voulant flatter une clientèle politique de gauche...

Une Europe plus efficace

On répète sans cesse aux Français que la France ne peut plus rien faire seule, que la solution de tous les problèmes, économiques, autant que politiques, ne peut plus être nationale. Un esprit de démission s'est installé parmi nos élites. Faut-il construire un second porte-avions afin d'assurer le relais du premier et de crédibiliser ainsi notre défense ?

Nicolas Sarkozy, comme Ségolène Royal, suggère que ce porte-avions soit construit en association avec d'autres pays européens afin d'alléger son coût. Mais que subsistera-t-il de notre autonomie de défense ? À moins que ce bâtiment soit une composante d'une future armée européenne... Mais quelle autorité politique commandera cette armée ?

En fin de compte, ce qui est nécessaire avant tout, c'est que les Français retrouvent la foi en la France, en ses capacités techniques et économiques, ainsi que la volonté politique de défendre ses intérêts. Il faut qu'ils reprennent possession de leur souveraineté en proclamant la supériorité de la loi nationale sur les décisions européennes, que les directives de Bruxelles ne soient plus transposées automatiquement dans la législation nationale.

À partir de ce changement d'état d'esprit, il sera possible pour nos dirigeants de discuter avec nos partenaires d'une nouvelle organisation de l'Europe. Il est vain de s'accrocher à une Constitution européenne qui a été rejetée par les Français et les Hollandais, et devant laquelle les Anglais, les Polonais, les Tchèques, les Portugais étaient plus que réticents. Il appartient à la France de proposer à ses partenaires une nouvelle organisation de l'Europe, plus réaliste, plus souple, mais aussi plus efficace que celle issue du Traité de Rome de 1957 : une Europe d'États souverains aussi conscients de leurs intérêts bien compris que des bienfaits à retirer de leur coopération.

(1) **Hubert Védrine : Continuer l'Histoire. Ed Fayard. cf. notre analyse dans L'A.F. 2000 numéro 2720.**

► entraînant nos entreprises. Le marché unique est aujourd'hui ouvert à tous les vents du libre échange et de la désindustrialisation qui expliquent le recul relatif des puissances européennes sur l'échiquier économique mondial.

Cacophonie énergétique

A.F. 2000. - Quel est l'échec majeur de l'Union Européenne ?

J.-Ch. L. - L'énergie constitue sans doute le grand problème de la construction européenne. La supériorité des intérêts nationaux peut provoquer dans les années qui viennent un éclatement des institutions actuelles qui n'ont pas permis de créer une indépendance énergétique du continent alors que dès l'origine l'énergie était à la base du projet européen. La CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) a aujourd'hui disparu et les mines de charbon ainsi que les hauts fourneaux ne font que l'imiter. Alors que le Brésil a engagé, dès les années 70, une politique d'agro-énergie, la C.E.E. n'a su qu'accompagner la disparition

de l'agriculture en subventionnant jachères, exode rural, départ en retraite et excédents agricoles invendables, etc...

Le bilan d'Euratom est aussi catastrophique que les précédentes aventures économiques du vieux continent. La maîtrise de l'atome civil est source de disputes entre les pays qui renoncent au nucléaire, ceux qui investissent dans la nouvelle génération de réacteurs avant que les candidats à la présidence ne prononcent un moratoire, ceux qui hésitent, etc... La cacophonie énergétique n'a jamais été aussi forte que depuis que les prix du baril se sont envolés.

L'Allemagne a bien compris ce message illisible. Pendant que son ex-chancelier demandait au Bundestag de ratifier le traité constitutionnel européen, il négociait sa reconversion à la présidence d'un consortium chargé de construire un oléoduc destiné à approvisionner la seule Germanie en contournant les Pays Baltes, la Pologne et la Finlande !

A.F. 2000. - Mais l'euro est une monnaie forte aujourd'hui !

J.-Ch. L. - Tant mieux pour l'Allemagne ! Une monnaie unique n'est pas une monnaie commune encore moins une monnaie euro-

péenne. Pour créer l'euro il était nécessaire de faire un certain choix (les fameux critères de convergence). Les options retenues par les dirigeants de l'époque correspondent en réalité à une « modification génétique » du deutschemark.

Un clone du deutschemark

L'euro est un clone de la monnaie allemande ! Mais ce choix n'est pas adapté à la diversité des économies qui forment la zone euro, ce qui devrait justifier un changement de surnom : au lieu de monnaie unique l'euro devrait s'intituler « *monnaie inique* », comme dans *L'Europe qui sombre*. Seule l'ancienne zone mark profite de cette monnaie forte, le reste du continent souffre d'un manque de compétitivité alors que le yen, le yuan ou le dollar se tournent vers d'autres options, plus proches de la dévaluation compétitive choisie par la Suède qui vient de réaliser une croissance de 4,4 % en 2006 (plus de 2 fois le score de la France) !

A.F. 2000. - La France doit-elle rester dans l'Union Européenne ?

J.-Ch. L. - Comme le constate notre ouvrage, ce double échec, du projet de constitution et de la « stratégie de Lisbonne » constitue un tournant. Deux options politiques sont aujourd'hui possibles pour notre nation :

- Soit rafistoler le traité constitutionnel, comme le proposent les trois candidats officiels du système, qui bénéficient des signatures et d'une couverture médiatique totale qui s'intéresse même à leurs achats immobiliers au lieu de se questionner sur les fondements de leurs projets.

- Soit analyser le coût que représente pour nous le maintien dans l'Union Européenne et en tirer la conclusion qui s'impose : il faut organiser la sortie de la France des instances supranationales pour sauver une partie de nos emplois notamment dans l'agriculture !

Propos recueillis par Henri LETIGRE

* **Alain Bournazel et Jean-Christophe Lévêque : L'Europe qui sombre. De la stratégie de Lisbonne au projet de Constitution européenne : l'échec... Éditions Arnaud Franel, 300 pages, 15 euros.**

Chez Maillol

Un bien pour un mal, c'est ce qu'on peut en conclure. Sortant quelque peu dépitée de l'Office culturel italien où, malgré la grâce de l'accueil, je n'obtiens pas les renseignements souhaités, me revoici par les rues — ô inconscience méditerranéenne — celle de Grenelle est au coin. Le numéro 59 se rappelle à mon souvenir.

Il y a peu d'années s'y ouvrit un musée, consacré à la statuaire de Maillol ; beau et discret, il m'apparaît comme une alternative opportune. Sol blond, escalier translucide, c'est dans la douce lumière de cette matinée, un cadre de choix pour les beaux bronzes. On glisse, sans bruit sur le sol, risque un œil çà et là, une salle, une autre : miracle, personne. Le musée s'offre à moi dans sa grâce première ; nul importun ne me presse, me pousse, me dépasse. Je n'en crois pas mes yeux. De salle en salle silence et beauté. Le ravissement confine à l'extase.

Au rez-de-chaussée, quatre groupes m'accueillent, quatre "époques" de l'artiste : *L'Action enchaînée* (1905), *La Douleur* (1920), *Les Nymphes* (1930), trois jeunes filles bien plantées et rondes, qui se font face et se tiennent par le bout des doigts ; une solidité et une force paisibles s'en dégagent, c'est un vrai plai-

sir de les contempler, de tourner autour d'elles ; tenter d'entrouvrir leur ronde se propose comme un jeu. La quatrième "époque" *La rivière* (1938-1943) ; immense nu, couché sur le flanc, aux prises, semble-t-il, avec un rude courant.

On sait que Maillol a rencontré Dina Vierny, alors âgée de quinze ans, en 1938 et l'a fait poser pour d'innombrables dessins, préludes aux œuvres sculptées. Beaucoup étaient restés la propriété de Dina Vierny et sont venus enrichir le musée. Ce sont des sanguines et craie sur papier gris, des fusains sur papier à la forme. S'y comptent des ébauches pour la statue *La rivière*, en 1938, et également de nombreuses versions du *Dos de Dina* de 1943-44. Comparées avec une *Léda* de 1926, exposée à côté, on peut constater comment, avec le modèle Dina, l'artiste a trouvé l'exact paradigme de la beauté féminine selon ses critères.

Au premier étage, des surprises nous attendent : on découvre un Aristide Maillol, habile au point et réalisant des tapisseries ; une salle est réservée aux amis ; y sont accrochés un Maurice Denis et un petit Renoir peu connu, et également un bronze, et une tête du même Renoir (1907), où Maillol coiffe son ami d'un superbe chapeau, maille



Les Nymphes
1930

ou toile... on hésite. L'occasion, aussi, de voir le premier "nu" de Maillol peintre, il date de 1890, *Femme au bord d'un torrent*. Si le corps est l'objet de toutes les attentions, le visage reste peu travaillé, le peintre, il est vrai, n'avait que vingt-neuf ans.

À l'étage, le sol en tomettes de terre cuite et les hautes fenêtres dispensant généreusement la lumière, nous remettent en mémoire le Banyuls qu'aimait tant Maillol. Une cohorte de neuf jeunes femmes nous attendent : elles se nomment : *Marie, Pomone, ...Dina*, dressées sur leurs orteils de bronze, les paumes ouvertes vers nous, immuablement touchantes et belles qu'elles demeurent, par la médiation intemporelle de l'art.

Monique BEAUMONT

* Musée Maillol. Fondation Dina Vierny, 59-61 rue de Grenelle, 75007 Paris.

Sale temps pour l'amour...

Jean-Marc Parisis n'est pas un nouveau venu dans l'univers du roman français. Il y a tout juste vingt ans, avec sa remarquable *Mélancolie des fast foods* (Grasset), il inaugurait une série de romans courts, secs et peu tendres pour leur époque. Biographe de Reiser, éditeur de pamphlets, Parisis est toujours sur la brèche, penché au-dessus du gouffre béant du néant postmoderne.

Avec *Avant, pendant, après*, il explore en romantique sceptique les affres du rapport que ses contemporains entretiennent avec l'amour. François Roman, parolier à la mode de quarante-quatre ans, lâche une fille de pub, Laurence, pour une autre, Gail, âgée de seulement vingt-six ans et dont il tombe éperdument amoureux. Mais pour aimer il faut être deux, et l'intensité des sentiments que François porte à Gail n'est, malheureusement pour lui, pas réciproque.



Jean-Marc Parisis

Avant, pendant, après est un roman achevé et travaillé, doté d'une réelle épaisseur métaphysique. Derrière l'histoire banale d'un amoureux déconfit c'est tout le drame du vide ontologique de notre début de XXI^e siècle qui se dessine. Voici assurément un des meilleurs romans que nous ayons lu depuis longtemps.

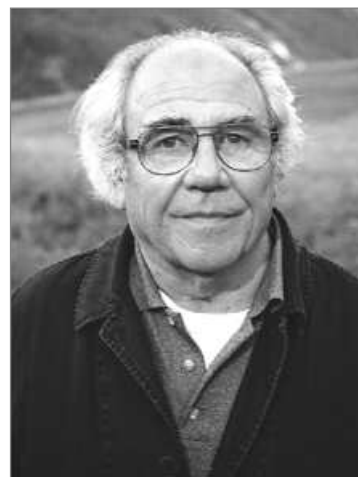
* Jean-Marc Parisis, *Avant, pendant, après*. Éd. Stock, 142 p., 15 euros.

Misère sexuelle généralisée

François, issu du gauchisme et sceptique devant Sarkozy, n'est par pour autant devenu un de ces bobos de l'Est parisien ayant largué le petit livre rouge pour un manuel de survie dans le show-biz. Il se désole de la disparition du politique, est farouchement opposé à la pornographie, ce qui explique qu'il croie encore à l'amour. Solitaire lucide errant dans un monde

La mort de Jean Baudrillard

Certains le rapprochaient volontiers de Cioran ou de Guy Debord. Il était sceptique au bon sens du terme : il ne pratiquait pas le culte des idées reçues.



Penseur inclassable, Jean Baudrillard est mort le 6 mars dernier. Né en 1929 à Reims, germaniste de formation, son premier livre d'importance fut, en 1976, *L'échange symbolique et la mort*, une réflexion sur le don et la dépense dans notre post-

modernité, dans la lignée des travaux de Marcel Mauss.

Faisant sienne la phrase de Guy Debord « **le vrai n'est plus qu'un moment du faux** », il déplorait la disparition de la réalité dans notre société du tout consommation et du tout communication.

Ses propos iconoclastes sur l'art contemporain, la première guerre du Golfe ou le 11 septembre 2001, montrant l'hypocrisie du camp occidental l'avaient marginalisé vis-à-vis de l'intelligentsia parisienne. Au fond, il critiquait un Occident n'ayant plus pour horizon que « **la dictature démocratique des droits de l'homme et la transparence des marchés** ».

Il avait entrepris et mené à bien ces vingt dernières années la publication de cinq volumes de mémoires et de réflexions intitulées *Cool memories*. Un exercice de moraliste qui n'était pas sans rappeler les *Exorcismes spirituels* du regretté Philippe Muray.

P.L.

THÉÂTRE

LA PIÈCE D'HENRY LE BAL

Corcovaël, l'Ange du 8^e jour

sera jouée du 16 au 18 mars à l'Espace Georges Bernanos,
4 rue du Havre, Paris 9^e

Il est grand temps de retenir ses places au 01 45 26 65 26.

Vendredi 16 mars à 21 heures
Samedi 17 mars à 20 heures
Dimanche 18 mars à 17 h 30



JACQUOU LE CROQUANT

■ Dans le numéro 2716 du 4 janvier dernier de *L'Action Française* 2000, Alain Waelkens évoquait la sortie en salles du *Jacquou le Croquant* de Laurent Boutonnat. Hasard ou opération promotionnelle, le feuilleton réalisé en 1969 par Stelio Lorenzi et inspiré du même roman d'Eugène Le Roy est depuis peu disponible en un coffret de trois DVD.

Républicain, socialiste et franc-maçon, Eugène Le Roy publie en 1897 avec ce roman une charge violente et parfois ridicule contre la noblesse incarnée ici par le comte de Nansac, un hobereau persécutant de pauvres paysans du Périgord de 1815. Jacquou, dont le père a été envoyé au bagne, n'aura de cesse de le venger.

Si l'on excepte l'aspect politique et les outrances anti-monarchistes de cette série de six épisodes, dirigée par un réalisateur lui-même très engagé à

gauche, cette histoire se laisse voir avec intérêt. C'est une de ces productions de la défunte O.R.T.F. où la qualité de l'interprétation et l'écriture d'un scénario importaient plus que l'indice d'écoute et la médiocrité de la télévision actuelle.

Le jeune Éric Damain, qui interprète Jacquou enfant est très naturel dans ce rôle. À ses côtés, nous retrouvons d'excellents acteurs comme Elisabeth Wiener, Noël Roquevert, Denis Manuel ou Fred Personne. Avec cette plongée dans la télévision d'hier, le spectateur retrouvera le charme des feuilletons d'autrefois.

Renaud DOURGES

* Références JACQUOU LE CROQUANT coffret de trois DVD distribution TF1 Vidéo.



Délires christianophobes

par
Anne BERNET

Le *Code Da Vinci*, de Dan Brown, a fait apparaître en plein jour un phénomène jusque-là limité : l'existence d'une littérature ésotérique, prétendument basée sur des faits et des documents historiques, dont le but est de porter atteinte à la foi et aux institutions catholiques. La chose n'est pas neuve mais, ce qui l'est sans conteste, c'est l'extraordinaire prolifération de ce type d'ouvrages, la publicité favorable qui leur est accordée, et l'invraisemblable succès, la crédibilité qu'ils rencontrent auprès d'un public ignorant et déboussolé, prêt à tout admettre, de préférence le pire, s'agissant d'une religion et d'une Église accusées d'empêcher depuis deux millénaires l'épanouissement humain.

Nouvel évangile

Il fut mené l'an dernier grand tapage médiatique autour de la publication d'un texte présenté comme une découverte révolutionnaire susceptible de détruire les fondements du christianisme : l'évangile de Judas. On omettait seulement de signaler que l'ouvrage, écrit et commercialisé à Alexandrie au II^e siècle par les milieux gnostiques, n'avait strictement rien à voir avec les évangiles canoniques, qu'il ne remettait donc pas en cause ; on ne signalait pas non plus que cet écrit « **occulté par l'Église comme dangereux** » faisait l'objet d'une réfutation circonstanciée de Saint Irénée dans son *Contre les Hérésies*, ce qui n'était pas le meilleur moyen de le dissimuler... Le public, qui ne sut rien de ces mises au point, le battage publicitaire étant toujours à sens unique, en resta à l'impression première : celle d'une découverte décisive confortant la thèse du complot clérical cher à Dan Brown.

Il faut resituer dans ce contexte *Un Homme trahi*, sous-titré *Le Roman de Judas*, de Jean-Yves Leloup. De prime abord, il s'agit d'une méditation romancée autour de la personnalité et du destin du traître ; d'autres s'y sont déjà essayés tant le cas de l'apôtre perdu a toujours suscité angoisse et pitié. Rien à redire à cela, d'autant que le Judas qui émerge de ces pages, affligé d'un physique impossible, haï de sa propre famille, tourmenté, douloureux, en quête de revanche ou de rédemption, ne manque pas d'intérêt, en dépit de l'attention démesurée portée à ses suppôts penchants zoophiles.

Reste que ce Judas n'est pas celui des évangiles mais celui du texte gnostique, et selon lui le seul parmi les apôtres à avoir saisi le sens véritable de la mission du Christ. Dans la même logique, Jésus vit en concubinage avec Marie-Madeleine, sans dédaigner les charmes des autres femmes du groupe et n'aurait jamais revendiqué le moindre statut divin ni même une mission messianique.

L'on trouve de belles pages chez Leloup, voire motif à méditer, mais l'on est très loin du Christ, vrai Dieu et vrai Homme de la Révélation. Combien, cependant, parmi ses lecteurs, préféreront, s'appuyant sur des apo-

cryphes présentés comme plus crédibles que le Nouveau Testament, adhérer à cette vision moins exigeante de sa vie et de son message ?

Le treizième homme

Le leitmotiv, répété *ad nauseam*, d'une dénaturation par l'Église, dès ses commencements, de l'enseignement de Jésus, puis de la mise sur pied d'un complot perpétué de siècle en siècle afin de protéger ce qui s'avérerait une combine rentable, est en train, pour absurde qu'il soit, de s'imposer à l'instar d'une réalité incontestable. Peu importe les faits, et que les escrocs supposés, loin de tirer bénéfice de leur scénario, soient morts dans les pires tourments pour proclamer la véracité de leur message... Dans cette logique du mensonge primordial, Michel Benoît franchit un palier supplémentaire avec *Le Secret du treizième apôtre*.

Imaginons, donc, un treizième apôtre, qui ne serait pas Mathias, remplaçant de Judas, mais "le Judéen" jamais nommé dans les textes canoniques, plus aimé du Christ qu'aucun autre. Un Judéen témoin des derniers instants du Maître, possédant la preuve irréfutable que celui-ci n'est pas ressuscité. Un Judéen que les autres, à commencer par Pierre, violent agitateur politique, sont prêts à réduire au silence par tous les moyens. Un Judéen qui serait parvenu à laisser la preuve de l'imposture chrétienne et à la transmettre. Imaginons une Église tremblant d'être démasquée, défendue par la terrible association "Saint Pie V", proche de l'extrême droite, capable de tous les crimes, dirigée par le cardinal Catzinger, crypto-nazi, et soutenue par des terroristes islamistes. Puis un moine, dernier détenteur de cette vérité, les tuteurs lâchés à ses trousses...

Vous avez envie de rire ? Vous avez tort, car il y a des gens pour croire dur comme fer aux thèses de Michel Benoît, « **spécialiste des origines du christianisme qui nous entraîne dans une relecture passionnante des fondements de notre civilisation** ». Pauvres de nous...

Chasse au trésor

Restons-en aux documents explosifs prétendument cachés par l'Église dans les "archives secrètes" du Vatican. Sœur Ottavia, brillante paléographe, y travaille, ce qui lui a fait perdre la foi. On lui demande d'étudier des scarifications cruciformes découvertes sur un cadavre. En fait, le pape veut récupérer les reliques de la vraie croix, toutes volées au cours des derniers mois. La mission de la religieuse, flanquée d'un garde suisse à la réputation inquiétante et d'un universitaire copte doté de

trop beaux yeux, est de découvrir qui se cache derrière ces disparitions. Voilà le trio, muni de la *Divine Comédie* de Dante, texte crypté à l'intention de rares initiés, jeté, autour du bassin méditerranéen, sur les traces des gardiens de la croix, obligé de passer par d'effrayantes épreuves dans l'espoir d'atteindre enfin le Paradis perdu.

Matilde Asensi a réussi, avec *Le Dernier Caton*, un remarquable roman d'aventures. Cette chasse aux trésors érudite riche en rebondissements amuse, retient, donne envie d'en connaître la fin. L'ennui étant que le livre véhicule, plus habilement que les précédents, les mêmes poncifs : l'Église dénaturée a démerité, sa morale est périmée, ses dogmes aussi. Il est révélateur que le paradis, souterrain et privé de lumière naturelle, auquel les héros finissent par accéder soit on ne peut plus matériel, axé sur les satisfactions sensuelles et intellectuelles de ceux qui ont survécu aux rites d'entrée. La croix dont ils sont les gardiens a perdu toute valeur religieuse pour devenir le symbole de leur identité. C'est en manquant à ses vœux et épousant l'homme dont elle s'est éprise qu'Ottavia trouvera le bonheur, jusque-là interdit par une hiérarchie corrompue, cynique et capable de mille turpitudes.

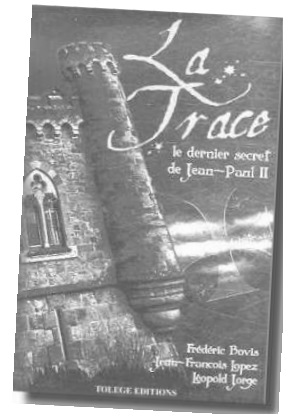
Là encore, l'on serait tenté de hausser les épaules et de s'en tenir à l'agrément du livre. Là encore, l'on aurait tort.

Contre-attaque

Le plus attristant, pour un croyant, dans cette efflorescence haineuse et stupide de mensonges destinés à nuire, est certainement le sentiment d'impuissance éprouvé. Que faire face à cette déferlante quand aucun moyen de répondre ne vous est offert, du moins pas dans des proportions permettant de réparer le mal commis ? Ni l'apologiste ni l'historien n'atteignent les chiffres de vente d'un romancier grand public, surtout si leur propos n'est pas de ceux que l'époque a envie de relayer. Faut-il tenter de se

battre sur le même terrain, celui de la fiction ? Frédéric Bovis, Jean-François Lopez et Léopold Jorge s'y sont courageusement essayés dans *La Trace*, ou le dernier secret de Jean-Paul II.

Puisque les chasses au trésor intriguent, ils en offrent une, catholique. Emmanuel de Saint-André, archéologue agnostique est contacté par un avocat qui lui remet la clef d'un coffre suisse. À l'intérieur, une liasse de documents appartenant à son arrière-grand-père qui conduisent à la cachette du Saint Graal, preuve de la divinité du Christ et de sa ré-



surrection. Une preuve que, depuis deux mille ans, une confrérie démoniaque cherche à détruire afin de conserver son emprise sur le monde, n'hésitant pas à tuer les détenteurs du secret. Menace réelle, ainsi qu'Emmanuel ne tarde pas à le découvrir... Traqué par la secte, ne pouvant se fier à personne, le jeune homme décide de récupérer la coupe et de l'apporter au pape. Mission qui lui coûtera la vie, certes, mais pour mieux la lui rendre.

Construit sur le schéma qui plaît tant aujourd'hui, se servant des Templiers et de Rennes-le-château à contre-emploi, *La Trace* mène une quête chrétienne, fervente, et mérite, serait-ce par le bouche à oreille, l'audience qui ne lui sera pas accordée autrement.

Roman catholique

Œuvre catholique, aussi, même si les apparences lui sont défavorables, *La Sixième Lamentation*, de l'Anglais William Broderick, qu'il faut compter parmi les meilleurs et les plus beaux romans de ces dernières années.

1995 : un homme frappe à la porte d'un monastère britannique et réclame asile. L'abbé le lui accorde, à la demande de Rome, non sans hésitation, car il s'agit d'un ancien SS, accusé d'avoir démantelé un réseau de résistance français spécialisé dans l'aide aux enfants juifs. Un crime que le personnage nie, ce que pourrait corroborer son compagnon de fuite, policier collaborateur, évanoui dans la nature et soupçonné d'avoir vendu le réseau pour se venger d'une trahison amoureuse.

Ancien avocat, le père Anselme est jeune, pénétré des *a priori* de notre époque. Il soupçonne le Vatican de dissimuler les compromissions de l'Église avec l'Allemagne nazie. D'ailleurs, est-ce que les faux papiers qui permirent aux criminels de s'enfuir ne leur avaient pas été donnés par un prieur sympathisant d'AF ?

Ancré dans ses convictions, soutenu dans ses recherches par la petite-fille d'une survivante, ignorée, du réseau, Anselme est décidé à faire la vérité. Mais la vérité n'est pas ce qu'il croyait ni ce que croit le monde... Les saints et les héros ne sont pas toujours ceux à qui vont les honneurs publics et la reconnaissance de l'histoire. Dieu seul sonde les cœurs et les âmes.

Un écrivain français n'aurait pu publier ce roman qui remet en cause, avec une lucidité et un courage rares, une certaine vision d'un passé infiniment plus complexe qu'on le décrit. Méditation sur la possibilité du pardon chrétien, sur l'économie du Salut, sur le rôle du mal dans le monde, doublée d'une intrigue dense multipliant les surprises, *La Sixième Lamentation* est un livre que vous devez lire, jusqu'à la dernière ligne. Il ne nous est pas contraire, tant s'en faut...

* **Jean-Yves Leloup : Un Homme trahi.** Albin Michel, 250 p., 17 euros (111,51 F).

* **Michel Benoît : Le Secret du treizième apôtre.** Albin Michel, 370 p., 19,50 euros (127,91 F).

* **Matilde Asensi : Le Dernier Caton.** Plon, 420 p., 21 euros (137,75 F).

* **Frédéric Bovis, Jean-François Lopez, Léopold Jorge : La Trace.** Tolege éditions, 375 p., 22 euros (144,31 F).

* **William Broderick : La Sixième Lamentation.** Albin Michel, 400 p., 20,90 euros (137,95 F).

LUS AUSSI

● **Monsignore Pietro di Paolo : VATICAN 2035**

À peine élu pape, Thomas 1^{er}, profitant des séquelles du conflit qui a déchiré le monde au nom de Dieu, décide de révolutionner le catholicisme. Fin du célibat sacerdotal, ordination des femmes, etc. De quoi sauver l'Homme, enfin, malgré l'Église !

Plus qu'un roman d'anticipation, d'ailleurs bien fait, présenté comme la biographie circonstanciée de l'imaginaire souverain pontife, ce livre,

dont l'auteur laisse entendre qu'il appartient aux plus hautes instances ecclésiastiques, est un brûlot contre "le conservatisme" actuel, c'est-à-dire contre la foi catholique véritable. * Plon, 550 p., 21 euros (137,75 F).

● **Père Joseph-Marie Verlinde : LES IMPOSTURES ANTICHRÉTIENNES**

Les romans de Brown et consorts sont une machine de guerre destinée à faire caisse de résonance autour de théories ésotériques à vocation de nouveau paradigme. Le père Verlinde le démontre, preuves à l'appui, ainsi que leur absurdité.

Cela donne un livre utile, certes, mais auquel l'on fera deux reproches : ne s'intéresser qu'à l'émblématique Brown et se révéler d'un abord beaucoup trop difficile pour une majorité de lecteurs, à commencer par ceux, précisément, qui ont lu *Le Code Da Vinci*.

* Presses de la Renaissance, 450 p., 26 euros (170,54 F).

Le quatrième tilleul

Ma cousine Dorothee par **Jean-Baptiste MORVAN** centre fantôme spirituel, prend place dans une

Follavoine réside en sa petite ville à un carrefour situé sur une charmante placette plantée de trois tilleuls : trois seulement, alors qu'on avait eu certainement dessein d'en mettre quatre... Quelle infortune, ou bizarrerie du sort pouvait bien expliquer l'absence du tilleul symétrique et complémentaire ? Avait-on simplement omis de le planter ? Avait-il été supprimé pour cause de maladie ? Ou bien encore était-il la victime historique de la grande tempête d'il y a quelques années – la "grande ventouse" comme dit la voisine de Dorothee...

Si les fleurs manquent au jardin, la Fleur de Lys viendra heureusement en occuper la place...

Ma cousine m'a confié que cette brassée d'interrogations, cette pléthore d'hypothèses troublait souvent ses soirées avant l'heure du sommeil. Et mon ami Polydore, consulté là-dessus, avait conclu provisoirement et philosophiquement que cette absence de tilleul méritait de devenir un symbole.

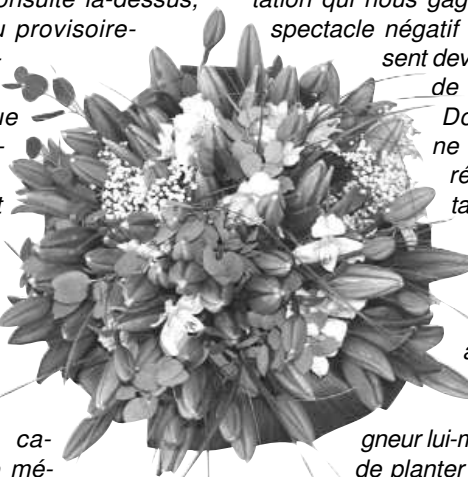
Il y a, selon Polydore, une valeur quasi-sacrée des carences, une méditation pascalienne sur le bon usage des absences et des déficiences. Ces vides, ces manques dans le paysage quotidien et coutumier des réalités ambiantes, ont une valeur de rappel, une résonance de clairon pour le réveil. Non seulement le tilleul absent est un scandale utile pour l'esprit du passant ordinaire et naïf, mais encore il insiste sur la nécessité éternelle d'un examen de conscience intellectuel et moral. Le tilleul spectral, comme tout

nécessaire plénitude de notre monde intérieur. C'est comme dans les jeux de cartes, ce personnage facétieux qu'on appelle le "joker", et qui vient heureusement compléter une série incomplète pour la rendre victorieuse.

La "Petite Fille Espérance"

Nous déplorons constamment les ressources trop réduites de notre confiance et de notre espérance. Il nous arrive de sangloter comme des enfants mis en pénitence et de regretter, comme dans une chanson de notre jeunesse "qu'il y ait des trous dans le pain" par où dégoulinerait la confiture savoureuse et désormais insaisissable... Il convient de suivre « la petite fille espérance », chantée par Péguy, sur des chemins imprévus et jusque dans la profondeur des bocages. Un jour où il m'arrivait, comme en bien d'autres, de trouver trop ingrat et sec le sol d'un antique parc, j'ai découvert le passage d'un minuscule ruisseau courant sous les halliers. Il n'est pas jusqu'à la naturelle invitation qui nous gagne devant le spectacle négatif du tilleul absent devant la fenêtre

de la cousine Dorothee, qui ne déclenche la réflexion salutaire propre au fidèle croyant mais toujours râleur. Il peut arriver – qui sait ? – que le Seigneur lui-même ait omis de planter le quatrième tilleul : alors il nous prendra envie de concourir à une relative perfection de notre temps en multipliant ces consécration paradoxales que sont les déficiences, angoissantes au premier abord, présentées par les situations intellectuelles, politiques et même spirituelles de nos jours. Et si les fleurs manquent au jardin, la Fleur de Lys viendra heureusement en occuper la place...



« Le roi président héréditaire des républiques françaises »

Roi de France, c'est-à-dire, par les réformes futures de la décentralisation, roi des Frances, ou président héréditaire des républiques françaises, c'est la même chose au fond. Aucune monarchie n'est praticable sans le plus large essor des libertés publiques et sans la participation républicaine du peuple au gouvernement et à l'administration ; aucune république n'est possible sans la présidence héréditaire... Or, s'il s'agit de trouver une tête et de satisfaire à cette urgence, l'on peut avoir des sentiments personnels et de parti fort différents ; on peut préférer Orléans, Bonaparte, Thiers... la raison générale désigne Henri de Bourbon

[Henri V, comte de Chambord. NDLR]. C'est lui seul qui peut réunir toutes les fractions, malheureusement si divisées, du très grand et très tenace parti monarchique, et leur assurer la victoire. C'est lui seul encore qui peut rallier dans une vaste mesure les sections honorables et sérieuses du parti républicain, et satisfaire à ce qu'il y a de juste au fond des aspirations désordonnées et renversées du socialisme.

Louis Veuillot

* L'Univers, novembre 1872, cité par Louis Dimier, Veuillot, Paris, Nouvelle Librairie Nationale.

Ce texte est très proche, par la pensée et par son expression, de l'école d'Action française. Le Roi protecteur des Républiques françaises, dit l'AF, Veuillot dit : président. La différence est insignifiante. Recevant des amis à Martignes, Maurras lève son verre : « ...buvons aussi à notre République ! », et, devant l'étonnement des convives, il ajoute : « ...celle de Martignes, dont je suis bon républicain. » (René Benjamin, Charles Maurras, ce fils de la mer).

Décentralisation

La décentralisation, qui met l'autorité en haut et les libertés en bas, est au cœur de la doctrine royaliste, elle lui est consubstantielle. Le comte de Chambord, dans sa Lettre sur la décentralisation du 4 novembre 1862 dénonçait le paradoxe d'une France qu'on cherchait à faire représenter alors qu'elle n'était organisée que pour être administrée.

Cette idée a été magistralement développée par Maurice Jallut qui fut professeur à l'Institut de Politique nationale dans L'Ordre Français d'avril 1963. Son article, L'erreur politique de la Restauration, mériterait une réédition. Il y montrait qu'en conservant les cadres administratifs de la Révolution et de l'Empire, la monarchie restaurée ne pouvait être que bu-

reaucratic et autoritaire, ou glisser dans le libéralisme parlementaire, ce qu'elle fit, et elle en mourut. Elle ne pouvait qu'en mourir. Royer-Collard avait déclaré devant la Chambre Introuvable : « Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la Chambre, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du Roi et lui en imposer d'autres... ce jour-là c'en est fait, non seulement de la Charte, mais de notre Royauté... Ce jour-là, nous sommes en république. »

Le roi nécessaire

Comme la politique est, par rapport aux autres sciences pratiques, « la science principale et architectonique » (saint Thomas, Préface à la Politique d'Aristote), le Roi est, en France, la clef de voûte obligée de la société.

Comme Maurras l'a inlassablement démontré, la République ne peut que continuer l'œuvre centralisatrice de la Révolution, si bien dénoncée par Royer-Collard en 1816 dans son remarquable discours sur la liberté de la presse : « ... nous sommes devenus un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans leur pouvoir dont ils sont les ministres.

» Royer-Collard parlait, en évoquant les institutions de l'Ancien Régime, de « faisceaux de droits privés, vraies républiques dans la Monarchie ».

Le roi de salut public

Après avoir montré l'union du Roi et de son peuple dans la société décentralisée, les libertés exercées dans le cadre d'un régime qui dispose de la durée et de l'indépendance, Louis Veuillot en vient à la personne du souverain.

Il ne s'agit pas des sympathies de chacun mais de l'évidence qui s'impose à la raison : Henri de Bourbon, comte de Chambord, est le prince de salut public qui peut réunir toutes les familles royalistes et rallier les bons Français qui se sont trompés sur le régime. De même, Veuillot exhortera les princes de la branche cadette à se rallier à lui.

Oui, Louis Veuillot est un maître de la Contre-Révolution et Jules Lemaître dans Les Contemporains (VI^e série), le plaçait parmi les précurseurs du mouvement d'idées qui se révélait à la fin du XIX^e siècle, et que Charles Maurras allait transfigurer en le menant au nationalisme intégral, la Monarchie.

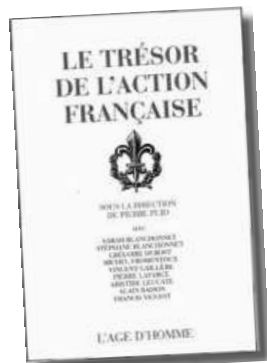
Gérard BAUDIN

À LIRE ET À OFFRIR

LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

Sous la direction de Pierre PUJO

Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT



Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor. Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005. Ont été privilégiés ceux qui permettent d'approfondir la pensée

politique de l'Action française en soulignant leur actualité. À travers les études rassemblées dans ce recueil, le lecteur se familiarisera avec Jacques Bainville, Augustin Cochin, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, Pierre Lasserre, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Maurice Pujol, le marquis de Roux, Henri Vaugeois, découvrant ainsi l'originalité de la pensée d'AF.

Éd. de l'Âge d'homme, 138 p., 20 €. Disponible à nos bureaux : 22,11 € franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).



TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) | 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) | 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) | 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) | 125 € | 7. Outre-mer (un an) | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois | 70 € | 8. Étranger (un an) | 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Ville..... Tél.....
Code postal.....

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE

LE MONDE
ET LA VILLE

INFORMATIONS

Les Rapatriés
et la présidentielle

● À l'initiative de l'USDIFRA et avec le soutien de la ville de Nîmes et des principales associations et amicales de rapatriés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer tous les candidats à la présidence de la République sont invités à venir présenter eux-mêmes leurs réponses aux attentes de la communauté des Français rapatriés.

- **Samedi 24 mars**, Holiday Inn à Nîmes à partir de 9 h 30.

- **Dimanche 25 mars** à 11 heures chapelle de Santa Cruz, messe à la mémoire des martyrs de la fusillade de la rue d'Isly en 1962 et de toutes les victimes civiles françaises de la guerre d'Algérie.

Organisation : USDIFRA, Les Renaudes, 83290 Solliès-Pont.

● **SOS-TOUT-PETITS** organise une **Prière** de réparation, d'intercession et de conversion pour les victimes de l'avortement. **Samedi 24 mars** à 14 h 30, place Saint-Michel, Paris (5^e et 6^e) www.sos-tout-petits.org

● **PÈLERINAGE TRADITIONNEL SARE-AÏNHOA**. **Samedi 24 mars 2007** sur le thème **Le centenaire de l'encyclique Pascendi de saint Pie X**. Rendez-vous à 9 heures au fronton de Sare (Pyrénées-Atlantiques). Chemin de croix. Messe solennelle en l'église d'Aïnhua. Inscription obligatoire. afso@wanadoo.fr

● **PÈLERINAGE à la sainte tunique d'Argenteuil, dimanche 25 mars 2007**. Départ de la procession à 15 heures du parking du Pont d'Argenteuil ; rosaire et chemin de croix dans la basilique à 16 heures. Renseignements : COSTA (UNEC) BP 70114, 95210 Saint-Gratien. Tél : 01 34 12 02 68. costa-coeli@wanadoo.fr

● **RADIO-SILENCE**. Prochain **DÎNER-DÉBAT**, jeudi 29 mars 2007, à 19 h 30 avec **Gérard LUCOTTE**, docteur en sciences et génétique, directeur et professeur à l'Institut international d'anthropologie à Paris, qui traitera de *La Sainte Tunique d'Argenteuil. Résultats scientifiques récents (sang, C14, pollens, ADN)*.

Restaurant Le Grenadier, gare d'Austerlitz, 75013. Prix : 25 euros (étudiants et chômeurs, 20 euros)

Places limitées. Envoyer chèques à La Voix du Silence, 5, rue Dufrenoy, 75116 Paris. www.radio-silence.org

● **UNITÉ CAPÉTIENNE** (président : Jacques-Henri Auclair) organise une **SOIRÉE DE GALA Chouans 2007** le **vendredi 30 mars 2007** avec la participation de **Jean-Pax MÉFRET**, le "chanteur de l'Occident". Concert à 20 h 30 suivi d'un buffet dînatoire et d'un bal jusqu'à une heure du matin. S'inscrire au 01 60 13 13 79 ; e-mail : jh.auclair@wanadoo.fr



Samedi 14 avril 2007

Meeting national
d'Action française à LyonL'A.F. FACE
À LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Avec Stéphane BLANCHONNET,
Pierre LAFARGE, Thibaud PIERRE,
Jean-Baptiste ROLLAND, Pierre-Vincent LAMBERT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
06 82 83 92 00 ou thidal@anthinea.fr

Vendredi 23 mars 2007

Dîner-débat du secteur
des Hauts-de-Seine et Paris 17^e

"La politesse contre la démocratie"

avec Frédéric Rouvillois
professeur de droit public.

à 20 heures au restaurant Le Boléro de Ravel,
37 rue Gabriel Peri, Levallois-Perret (métro Anatole France)
Participation : 25 euros. Étudiant, lycéens : 16 euros - Chèque à l'ordre de M^{me} Castelluccio
Inscription avant le 16 mars
auprès de Mme Geneviève Castelluccio, 46 rue Gabriel Péri, 92300 Levallois-Perret
Renseignements : 01 47 57 05 81

CONFÉRENCES ÉTUDIANTES

Vendredi 16 mars

Gramsci et le combat culturel par Didier MENUT

Vendredi 23 mars

Les non-conformistes des années trente par Pierre LAFARGE

Vendredi 30 mars

Être d'Action française par Pierre PUJO

À 19 h 15 aux locaux de l'AF,
10 rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1^{er} (métro Palais Royal)

L'Action
FRANÇAISE
EN CAMPAGNE

Une affiche et deux autocollants disponibles.

Tarif des commandes :

- 5 euros pour 100 autocollants
- 5 euros pour 10 affiches
- 40 euros pour 100 affiches

CHÈQUES À L'ORDRE DU C.R.A.F

"Itinéraire
d'un camelot du Roi"

Le Bulletin de l'Association d'entraide de la noblesse française (A.N.F.) d'octobre 2006, que le comte d'Elbée nous fait parvenir, contient un beau témoignage sur Jean de Barrau tombé au Champ d'Honneur le 18 août 1914 à l'âge de 24 ans. Son parent Emmanuel de Barrau retrace son « itinéraire de camelot du Roi ».

Né à Rodez le 20 novembre 1889 il fut un militant d'A.F. passionné et devint au début de 1914 le secrétaire particulier du duc d'Orléans exilé à Bruxelles. Ses lettres largement citées dans le bulletin tracent un portrait extrêmement vivant de celui qui était alors le chef de la Maison de France dont il souligne l'ouverture d'esprit et la simplicité, et qu'il servit avec un total dévouement.

Le R.P. Dom Besse, bénédictin, décrit ainsi Jean de Barrau : « Le jeune gentilhomme représentait au vif, sous les yeux attentifs du chef de la Maison de France, cette jeunesse active qui de Paris, de Lyon, de Marseille, de Montpellier, de Toulouse, de Nantes, d'Orléans, de Nancy, de toutes nos provinces en un mot, travaillait sous la direction de l'Action française, à rejoindre l'avenir au passé, avec les doctrines du nationalisme intégral. Ses idées lui étaient familières, ses aspirations étaient les siennes : il connaissait par leur nom les guides de cette élite, il n'ignorait rien de ce qui les intéressait. Tout cela vivait dans son esprit et dans son cœur ; sa conversation faisait circuler cette vie et cette animation jour par jour devant l'intelligence et la volonté de Monseigneur le Duc d'Orléans. » La guerre survenant, « Jean de Barrau, suivant la belle expression d'un prêtre de sa famille, passe du service du Roi de la terre au service du roi des Cieux » (cité dans l'ouvrage d'Henri Bédel Figures royalistes).

Dans le même numéro du Bulletin de l'A.N.F. signalons particulièrement un solide article de Bernard de Gatellier sur La vocation sociale de la famille et la noblesse, (A.N.F., 9 rue du chevalier de Saint-Georges, 75008 Paris).

J.C.

C.R.A.F.
ASSOCIATION DÉCLARÉE

10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT :
STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :
THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION :
Mlle DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

Le continent africain va-t-il enfin s'émanciper de la tutelle de l'Occident ? Certes, en droit, cette tutelle n'existe plus depuis l'accession des pays africains aux indépendances. Mais on ne

La mise en perspective des bonheurs et malheurs du passé africain serait assurément la meilleure méthode du relèvement d'un continent qui part à la dérive. Mais cette méthode doit impérativement être mise en œuvre par les Africains eux-mêmes.

sait que trop combien l'Afrique, notamment celle de succession française, s'accommode depuis plus de quarante ans de ces experts de tout poil, en mal d'exotisme, un tantinet paternalistes, le tout mâtiné de tiers-mondisme. Votre serviteur qui a fréquenté de près ces porteurs de la bonne parole, ces conseillers de l'ombre, peut témoigner de leur inefficacité et de l'innocuité de leurs prétendus remèdes juridiques et constitutionnels.

De Marcoussis à Ouagadougou

« Tous les problèmes qui naissent en Afrique peuvent trouver des solutions en Afrique », se félicitait Laurent Gbagbo, président de la Côte-d'Ivoire, après la signature, dimanche 4 mars 2007, à Ouagadougou (Burkina-Faso) de l'accord de paix avec le chef des forces rebelles, Guillaume Soro.

On ne peut que se réjouir, d'une part, que la Côte-d'Ivoire emprunte enfin la voie de la réconciliation, d'autre part, que ce soient les Africains eux-mêmes qui cherchent et trouvent l'issue de

leurs crises politiques. Cet accord historique qui met fin à plus de quatre années de guerre civile et de sécession du pays en deux, a été conclu sous les bons offices du président du Burkina-Faso voisin, Blaise Compaoré, également président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (C.E.D.E.A.O.).

Même s'il convient de faire preuve d'un « optimisme prudent », cet exemple récent montre que les gesticulations compassées et autres pantomimes diplomatiques de nos apprentis sorciers français et internationaux n'ont pas vraiment servi à grand chose. On se souviendra du fameux accord de Linas Marcoussis du 24 janvier 2003, traité glorieusement, en son temps « d'accord politique à contenu juridique » (concept qui a autant de substance que celui de « fédération d'États-nations ») qui n'a pas empêché ce grenier de l'Afrique de l'ouest de sombrer dans une guerre fratricide, sur fond sanglant de racisme anti-français, notamment.

Les pèlerins constitutionnels

Le modèle politico-juridique de l'Afrique noire francophone est appendu au constitutionnalisme d'importation, livré, surtout au lendemain des indépendances, « clé en main ». Combien de pèlerins constitutionnels issus des plus prestigieuses facultés de droit françaises, sont intervenus auprès de potentats africains, despotes plus ou moins éclairés, pour ravauder, amender, réécrire tel ou tel article d'une constitution qui limite par trop le mandat présidentiel.

C'est ce que nous montre brillamment et non sans humour, parfois avec une ironie mordante, le dernier livre de Vincent Hugué, journaliste à *L'Express*. Du sulfu-

par
Aristide LEUCATE

reux doyen Charles Debbasch, conseiller spécial avec rang de ministre du président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbe, à Jean du Bois de Gaudusson, ancien président influent de la francophonie universitaire, rédacteur invétéré de constitutions africaines, en passant par Henry Roussillon,



Laurent Gbagbo
président de la Côte d'Ivoire

conseiller de l'actuel président tunisien, la liste est longue de ces « mercenaires en col blanc juristes prompts à parer des atours de Thémis les bricolages constitutionnels des potentats africains allergiques à l'alternance ». Ces « Paganinis du droit public », comme les appellent Hugué, sont très présents au chevet d'un continent qui n'en finit pas de hoqueter, voire de s'étouffer chaque fois que l'on expérimente sur lui les nouveaux gadgets constitutionnels pondus par ces faiseurs de système, souvent grassement rémunérés.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence. Le constitutionnalisme tel qu'il est pratiqué en Afrique, depuis les indépendances, explique en grande partie l'état de sous-développement économique autant

que l'endémie des crises politiques latentes dans lesquels se trouve le continent. En effet, si l'on part du postulat selon lequel le développement économique, social, sanitaire et culturel dépend étroitement de la viabilité des structures institutionnelles chargées de mettre en œuvre les politiques publiques, et de distribuer équitablement la justice, les aides sociales ou économiques et les salaires aux fonctionnaires, alors il est aisé de vérifier que les institutions constitutionnelles et politiques africaines (au moins pour ce qui concerne les États d'Afrique francophone) se sont avérées incapables de faire face aux nombreux défis impliqués par l'indépendance.

Une rhétorique illusoire

On peut remarquer, d'autre part, que l'histoire de l'Afrique post-coloniale fait ressortir une constante : quasiment tous les États africains ont connu et connaissent encore des coups d'État ou des régimes autoritaires. En outre, rien ne permet de garantir que les États actuellement les plus stables, ne vivront pas demain des séismes de (plus) grande ampleur.

De plus, il appert que ce constitutionnalisme, constamment martelé par les anciens colonisateurs (relayés en cela par les organisations internationales et bailleurs de fonds structurels), entretient l'Afrique, ses dirigeants et ses peuples dans une rhétorique illusoire : celle du sens de l'histoire constitutionnelle conforme à la conception occidentale de la démocratie et de l'État de droit. Or, force est de constater que le « progrès » constitutionnel (mais pas seulement) est aux antipodes des conceptions africaines, tout au moins *ab initio*. Rien n'est plus étranger à la civilisation africaine

que ce concept occidental de « progrès » qui ignore la cosmogonie dans les relations sociales.

La carence congénitale du constitutionnalisme africain se niche donc dans la méthode d'approche qui a été privilégiée depuis les indépendances. Plaquant les grilles d'interprétation européen-occidentales suivies de leur cortège de notions aussi connotées que celles de « droits de l'homme », « État de droit », « démocratie pluraliste » et, plus récemment de « développement durable » ou de « bonne gouvernance », les experts ont délibérément ou inconsciemment occulté ce phénomène majeur qu'est l'ethnisme.

À cet égard, l'exemple de la Côte-d'Ivoire est patent. L'insuccès des accords de Marcoussis de janvier 2003 s'explique, en partie, par une prise en considération des plus insuffisante des ethnies composant le pays. Au mieux, aurait-il fallu convier à la table des négociations le Burkina Faso, le Ghana, le Libéria, la Guinée et la Mali, pays pourvoyeurs d'ethnies communes. Ce qui manque donc à l'Afrique c'est une approche réaliste en adéquation avec son terreau socio-culturel. La mise en perspective des bonheurs et malheurs du passé africain serait assurément la meilleure méthode du relèvement d'un continent qui part à la dérive. Mais cette méthode doit impérativement être mise en œuvre par les Africains eux-mêmes.



* Vincent Hugué : **Les sorciers blancs. Enquête sur les faux amis français de l'Afrique.** Éd. Fayard, Paris, 2007, 336 pages, 20 euros.

Un colloque sur la monarchie à l'Assemblée nationale

Le 15 février dernier s'est tenu dans une salle de l'Assemblée nationale un colloque intitulé *Après la cinquième, république ou monarchie*, organisé par le Groupe de liaison royaliste (auquel l'Action française participe) avec le soutien logistique de la jeune Fondation du Lys. Le but de l'opération était de montrer, en pleine campagne présidentielle, qu'une solution monarchique existait en France pour régler un certain nombre de problèmes institutionnels ou sociétaux.

Le royalisme au Palais-Bourbon

Ce colloque n'aurait pu se dérouler au premier étage de ce lieu symbolique qu'est le Palais Bourbon, sans le soutien du député maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini. Selon ses propres termes, une telle journée « a sa place dans la vie po-

litique d'aujourd'hui ». La question soulevée par ce colloque était simple : puisque selon un sondage LH2, 83 % des Français s'avouent favorables à des changements institutionnels, faut-il se diriger vers une VI^e république ou prendre le chemin



Chantal Delsol et Fabrice Hadjadj

d'une monarchie ? Pour 17 % de nos concitoyens, selon un récent sondage BVA, la réponse est claire : ils se satisferaient d'une monarchie. Des chiffres suffisants

pour affirmer, qu'outre sa nécessité pour l'intérêt national, la restauration monarchique est aujourd'hui sérieusement envisageable en France.

Dans l'assistance figurait un hôte de marque en la personne de M^{gr} le Comte de Paris, Duc de France, chef de la Maison de France, ayant tenu à honorer personnellement de sa présence les travaux et à féliciter les intervenants. L'Action française était représentée, entre autres, par Denis About et Aristide Leucate.

Ce forum a réuni des élus, comme le député français au Parlement européen Paul-Marie Coûteaux et le sénateur de l'Aveyron Bernard Seillier, des journalistes comme Jean Sévillia (*Le Figaro-Magazine*), Philippe Delaroche (*Lire*), Gérard Leclerc (*France catholique*) et Charles Hargrove (*The Times*), des philosophes (Chantal Delsol et Fabrice Hadjadj) et des juristes (Frédéric Rouvillois, Philippe Lauvaux et Olivier Tournafond).

Sans oublier l'essayiste François Hugué et l'abbé Guillaume de Tanouarn.

Insuffisances républicaines

La journée était découpée en deux : une table ronde plus philosophique le matin, une seconde plus juridique et politique l'après midi. Les intervenants ont à peu près tous dressé le même constat : la république ne peut répondre efficacement aux défis posés à notre civilisation par la post-modernité dans laquelle nous évoluons. Déplorant l'éclipse du politique, la fin des frontières et l'effacement de la souveraineté, ils ont plaidé pour un triple sursaut : religieux, moral et politique. Les actes de ce colloque prometteur devraient être publiés prochainement.

Pierre LAFARGE